

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20181220-lmc100000018368-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/12/2018

Réception Préfet : 24/12/2018

Publication RAAD : 24/12/2018

Procès-Verbal

**Séance publique
du**

**Conseil départemental
du**

27 septembre 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du jeudi 27 septembre 2018

--

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2018, le 27 septembre de 9h35 à 11h40, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAÏDI

A ÉTÉ ABSENT ET A DONNÉ POUVOIR :

M. Bernard CORNEILLE à Mme Marianne MARGATÉ

A ÉTÉ ABSENT :

M. Pierre BACQUÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour.

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	A - Procès-verbaux des séances des 15 et 25 juin et du 13 juillet 2018. PV du 15 juin 2018	Adopté à l'unanimité
	B - Procès-verbaux des séances des 15 et 25 juin et du 13 juillet 2018. PV du 25 juin 2018.	Adopté à l'unanimité
	C - Procès-verbaux des séances des 15 et 25 juin et du 13 juillet 2018. PV du 13 juillet 2018.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 29 mai au 10 septembre 2018.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er avril et le 30 mai 2018.	Adopté à l'unanimité
0/04	A - Modification de la représentation du Département au sein de divers organismes. GIP ID 77.	Adopté à l'unanimité
	B - Modification de la représentation du Département au sein de divers organismes. Collège Marthe SIMARD à Villeparisis.	Adopté à l'unanimité
	C - Modification de la représentation du Département au sein de divers organismes. (CODAMUPS-TS).	Adopté à l'unanimité
1/01	Avis du Département sur les Conventions territoriales d'exercice concerté des compétences (CTEC) relatives au Contrat d'Aménagement Régional (CAR) et à l'usage du vélo en Ile-de-France.	Adopté à l'unanimité
1/02	Convention-cadre de partenariat définissant les modalités de participations financières du Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture en Très Haut Débit conduites par le Syndicat mixte SMN pour la période 2020-2023.	Adopté à l'unanimité
1/03	Prise de participation de la SEM Aménagement 77 dont le Département est actionnaire dans une société commerciale	Adopté à l'unanimité
1/04	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes l'Orée de la Brie - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/05	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes du Pays de Montereau - Contrat cadre, programme d'actions et conventions de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/06	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes Plaines et Monts de France - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/07	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de Val d'Europe Agglomération - Contrat cadre et convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/08	Contrat Intercommunal de Développement (CID) des Communautés de communes de la Brie des Moulins et du Pays de Coulommiers. Avenant n°1 au contrat et conventions de réalisation pour deux projets.	Adopté à l'unanimité
1/09	Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie - Territoire de l'ancien Pays Fertois.	Adopté à l'unanimité
1/10	Avenant n°1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes Moret Seine-et-Loing. Convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
1/11	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/12	Modalités d'accompagnement des Parcs naturels régionaux (PNR).	Adopté à l'unanimité
1/13	Bilan d'activité 2017 de l'Assistance Technique Départementale (ATD) dans les domaines de l'assainissement, des milieux aquatiques et de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.	Adopté à l'unanimité
1/14	Avenant au contrat de partenariat du Département de Seine-et-Marne avec l'Agence de l'Eau Seine - Normandie (AESN) pour le suivi du milieu naturel dans le domaine de l'eau 2013-2018.	Adopté à l'unanimité
1/15	Sollicitation d'une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'installation de toilettes sèches sur l'Espace naturel sensible du Val du Haut Morin à Meilleray.	Adopté à l'unanimité
1/16	Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) - Modification de la convention cadre partenariale.	Adopté à l'unanimité
1/17	Attribution d'une subvention à l'association foncière pour la réalisation de travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier de Villebéon.	Adopté à l'unanimité
1/18	Mise à jour de l'inventaire des arbres remarquables de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
2/01	Personnel Départemental : création et modifications d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/02	Avenant à la convention conclue entre le Département et le Comité des Œuvres Sociales (COS).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/03	Mise en place d'une politique d'achat du Département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
2/04	Participation au financement du nouveau marché destiné au portail Maximilien plateforme des marchés publics franciliens.	Adopté à l'unanimité
2/05	Cession de l'ancienne subdivision de l'équipement de Brie-Comte-Robert.	Adopté à l'unanimité
2/06	A - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. CFDT.	Adopté à l'unanimité
	B - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. CFTC.	Adopté à l'unanimité
	C - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. CFE-CGC	Adopté à l'unanimité
	D - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. CGT.	Adopté à l'unanimité
	E - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. FO.	Adopté à l'unanimité
	F - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. UNSA.	Adopté à l'unanimité
	G - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne.FSU	Adopté à l'unanimité
2/07	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental. Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département.	Adopté à l'unanimité
3/01	Pôle gare du Grand Paris Express de Noisy-Champs : Convention de financement pour des compléments d'études dans le cadre de l'étude d'intermodalité.	Adopté à l'unanimité
3/02	Electrification ligne Paris-Troyes - Projet d'avenant n° 1 à la convention de financement n° 2 portant sur une deuxième tranche de travaux de la phase 1 Gretz Nogent.	Adopté à l'unanimité
3/03	Lignes SME et Citalien - Mise à jour Annexes "Actualisation"- Avenants aux conventions partenariales des lignes SME n°16, 47-50, 18-19-69, 67, 7 et de la ligne Citalien.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
3/04	Dossier d'organisation de la viabilité hivernale pour l'hiver 2018-2019.	Adopté à l'unanimité
3/05	Desserte du futur parc touristique Napoléon sur le territoire de la commune de Marolles-sur-Seine. Lancement des procédures d'acquisition du foncier nécessaire à la création de trois carrefours giratoires sur la RD 411.	Adopté à l'unanimité
3/06	Programme 2018 de répartition du produit 2017 des amendes de Police.	Adopté à l'unanimité
3/07	Attribution d'une subvention à L'Association Prévention Routière pour la réalisation d'actions de sensibilisation des collégiens aux risques routiers.	Adopté à l'unanimité
4/01	Vidéosurveillance aux abords des Maisons Départementales des Solidarités.	Adopté à l'unanimité (Abstention : 1)
4/02	Convention pluriannuelle de moyens entre le Département et le GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/03	Convention tripartite Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie/Maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne/Conseil départemental de Seine-et-Marne (CNSA/MDPH77/CD77) - déploiement Palier 1	Adopté à l'unanimité
4/04	Avenant n° 1 à la convention locale relative à la carte mobilité inclusion.	Adopté à l'unanimité
4/06	Rapport d'activité F.S.L. 2017	Adopté à l'unanimité
4/07	A - Subventions aux associations oeuvrant pour l'insertion des jeunes pour l'année 2018. Révision du règlement intérieur du F.A.J. Soutien aux Missions locales	Adopté à l'unanimité
	B - Subventions aux associations oeuvrant pour l'insertion des jeunes pour l'année 2018. Révision du règlement intérieur du F.A.J. Ecole de la 2 ^{ème} chance	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	<p>C - Subventions aux associations oeuvrant pour l'insertion des jeunes pour l'année 2018. Révision du règlement intérieur du F.A.J.</p> <p>Soutien aux associations : ADSEA, Le relais Jeunes, La rose des vents, ARILE.</p>	<p>Adopté à l'unanimité (Abstention : 1)</p>
	<p>D - Subventions aux associations oeuvrant pour l'insertion des jeunes pour l'année 2018. Révision du règlement intérieur du F.A.J.</p> <p>R7GLEMENT Int2rieur du FAJ.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
4/08	<p>Subvention à l'Association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi de Seine-et-Marne (A.F.I.L.E. 77) au titre du dispositif local d'accompagnement (D.L.A.).</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
4/09	<p>Subvention à l'association LA ROSE DES VENTS au titre de l'insertion sociale des gens du voyage.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
4/10	<p>Conventions de partenariat avec les associations de la Rose des Vents et du Rocheton relatives à la gestion et à la médiation des grands passages des gens du voyage sur le département.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
5/01	<p>Approbation du programme relatif à la construction d'un collège provisoire à Bussy-Saint-Georges.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
5/02	<p>Dotation globale de fonctionnement des collèges - Année 2019 Aide exceptionnelle au collège Jean Campin à la Ferté-Gaucher.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
5/03	<p>Prise en charge par le Département des dépenses de gaz et d'électricité des collèges. Participation des usagers de la demi-pension et des bénéficiaires de concession de logement.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
5/04	<p>A - Tarifs de la restauration scolaire dans les collèges publics - Année 2019.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
	<p>B - Tarifs de la restauration scolaire dans les collèges publics - Année 2019. Collège de l'Arche Guédon à Torcy.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
5/05	<p>Soutien aux projets éducatifs 77 mis en œuvre pour l'année scolaire 2018-2019.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/06	Participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS au collège.	Adopté à l'unanimité
5/07	UMS Pontault-Combault Handball : Accession en Lidl Starligue.	Adopté à l'unanimité
5/08	Intervention du Département en faveur des syndicats mixtes d'études, d'aménagement et de gestion (SMEAG) des îles de loisirs régionales de Bois-le-Roi, Buthiers et Jablines-Annet.	Adopté à l'unanimité
6/01	Contrat triennaux de développement culturel : Deux contrats en cours : la Communauté de communes du Val Briard et du Pays de l'Ourcq ; deux nouveaux contrats : Communautés de communes de Moret-Seine-et-Loing et Deux Morin.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
6/02	Politique départementale en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine monumental : attribution de subventions.	Adopté à l'unanimité
6/03	"Les lumières de la Paix" : Célébration orphéonique en Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
6/04	Participation complémentaire du Département de Seine-et-Marne aux communes et aux associations organisant en 2018 des manifestations labellisées "Mission du Centenaire" dans le cadre des Commémorations du Centenaire de la Première Guerre Mondiale.	Adopté à l'unanimité
7/01	Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département de Seine-et-Marne et l'EPIC "Seine-et-Marne Attractivité" (SMA), agence pour l'attractivité et le développement de la Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
7/02	Avenant à la convention de Services Comptable et Financier (2016-2018) entre le Département, la Direction départementale des Finances publiques et la Paierie départementale.	Adopté à l'unanimité
7/03	Attribution de l'indemnité de conseil octroyée au Payeur départemental.	Adopté à l'unanimité
7/04	Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (acquisition en VEFA de 47 logements à Vert-Saint-Denis).	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/05	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM EFIDIS (réaménagement d'un emprunt auprès du Crédit Foncier).	Adopté à l'unanimité
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (acquisition-amélioration de 12 logements à Villiers-sous-Grez).	Adopté à l'unanimité
7/07	A - Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM 1001 Vies Habitat (acquisition-amélioration de 112 logements à Moissy-Cramayel). Délibération prêt PTP n° 76827.	Adopté à l'unanimité
	B - Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM 1001 Vies Habitat (acquisition-amélioration de 112 logements à Moissy-Cramayel). Délibération prêt PAM n° 86773.	Adopté à l'unanimité
7/08	A - Garantie d'emprunt en faveur de l'association Groupe SOS Séniors (maintien de la garantie suite à un apport partiel d'actifs de l'Association Familiale d'Amillis). Prêt Crédit Foncier.	Adopté à l'unanimité
	B - Garantie d'emprunt en faveur de l'association Groupe SOS Séniors (maintien de la garantie suite à un apport partiel d'actifs de l'Association Familiale d'Amillis). Prêts CDC.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le 27 septembre 2018
Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Le calendrier des assemblées pour l'année 2017, euh 2019. 2019, un moment d'égarément, excusez-moi. Voilà. Et il y a des possibilités aussi, pour la prochaine, d'enchaîner la commission permanente, enfin la séance avec la commission permanente. Donc si vous étiez d'accord, je pense que ça faciliterait l'organisation des uns et des autres. Pas de problème particulier sur cette possibilité ?

Quelques rappels sur les manifestations : demain il y a le congrès des maires, au cours duquel aura lieu le lancement officiel ID77, ainsi que des signatures, en particulier de partenariat sur des chartes de bonne conduite en faveur de l'accès des entreprises à la commande publique. Il y aura, ce Week-end, la réouverture du musée de la préhistoire, donc vous savez que nous avons été en travaux pendant un certain nombre de mois, avec une nouvelle exposition qui s'appelle « *Évolution* ». À Jossigny se tiendra la Journée des plantes et art du jardin. Il y aura, dimanche, le championnat de France de marche nordique au Grand Parquet de Fontainebleau. Et puis il y aura la semaine suivante, du 2 au 6 octobre, la Semaine des aidants. Et puis il y aura les rencontres techniques départementales de la nature les 12 et 19 octobre. Alors avant de commencer l'ordre du jour, quelques mots ; d'abord je voulais vous annoncer la nomination de Madame Frédérique GABLIER-DAUTRY à la tête de la Direction de l'aménagement et du développement du territoire. Elle est là.

Applaudissements

Donc, qu'elle connaît fort bien. Bien sûr, nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses fonctions mais n'en doutons pas.

Le 8 septembre dernier, nous avons eu le plaisir de participer et de proposer « les lumières de la paix ». C'était le résultat d'une préparation minutieuse sous la houlette de la Direction des affaires culturelles, et tout particulièrement, de son directeur. Pierre-Marie CUNY, qui a animé bien des territoires pendant toute cette année, avec la participation de plus de 600 musiciens et choristes de Seine-et-Marne et de 300 bénévoles. Alors, je pense qu'on ne peut qu'adresser nos félicitations pour le franc succès de ce temps fort des commémorations du centenaire, et donc je rappelle que le Département poursuivra son soutien financier aux projets labellisés par la Mission du centenaire de l'État. D'ailleurs nous voterons en séance. Et puis je voulais profiter de cet instant pour saluer et remercier Pierre-Marie CUNY de cette formidable carrière qu'il a fait au sein du Département, tout comme d'ailleurs, Isabelle RAMBAUD au sein du Département. Vous avez été chacun dans vos domaines, des acteurs clés dans l'aboutissement de nombreux projets et avez contribué au formidable élan de la Culture et du Patrimoine en Seine et Marne. Et nous savons tous que le Département et surtout, les Seine-et-Marnaises et les Seine-et-Marnais amoureux de la Culture et du patrimoine, vous doivent beaucoup.

Eh bien donc vous avez décidé de nous quitter, pour partir à la retraite. On vous souhaite, Pierre-Marie, une très bonne retraite, mais sachez que c'est une retraite un peu provisoire, puisque je ne manquerai pas de faire appel à vous, puisque ayant une si grande expertise du territoire, je pense que vos conseils seront les bienvenus et nécessaires pour que vous voilà. Donc, vous ne partez pas très loin, on vous a sous la main, voilà, un petit peu. Mais je crois que ça nous fera énormément plaisir et surtout, pour nous aider vraiment à continuer le formidable travail que vous avez lancé. En tous les cas, un très grand merci à vous et je propose qu'on vous applaudisse très fort.

Applaudissements

Alors Je vais vous dire également un mot sur la semaine des mobilités, qui vient d'avoir lieu. Le 17 septembre, nous avons présenté le cahier des mobilités, le troisième tome de la démarche du livre blanc départemental. Celui-ci sera la feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs, pour améliorer les déplacements du quotidien des Seine-et-Marnais, pour adapter nos actions aux problématiques des territoires, tant urbains, que ruraux et portant vers l'intermodalité et exploiter les modalités du futur. C'est un travail prospectif important, et de

qualité, qui avancera rapidement afin de faire de la Seine-et-Marne, un territoire expérimental des mobilités de demain. Je crois que c'est important parce qu'on a eu des réflexions qui ont été posées. Des réflexions c'est bien, mais à un moment aussi il faut passer à l'action et, d'avoir passé cette lettre d'intention avec des grands organismes de recherches, qui ont besoin de terrains d'expérimentations et bien, pour nous, c'est un début d'action et je pense que c'est quelque chose qui est important pour notre Département. L'actualité immédiate, j'en disais un mot tout à l'heure, c'est le Congrès des Maires et des présidents d'EPCI. Celui-ci aura lieu demain et des temps importants ponctueront cette journée. Il y aura donc, la plateforme territoriale de rénovation énergétique, le Département dans le cadre de cette convention apportera son soutien technique et financier aux intercommunalités désireuses de créer une plateforme territoriale de ce type. Ce sera, de la même manière, l'opportunité de signer avec OPH77 et d'autres partenaires, la charte de bonnes pratiques en faveur de l'accès des entreprises à la commande publique, marquant notre volonté de nous emparer de tous les leviers disponibles dans cette optique et, avec le souci constant du dialogue avec les entreprises. C'est une volonté, un axe fort de notre politique. Nous remettons, également, le label « Village de caractère ».

Lors de ce congrès des maires, il y aura également l'annonce en faveur de l'investissement des collectivités locales, dans cette période de restrictions budgétaires. Nous étudions actuellement un dispositif complémentaire, dans le cadre de nos politiques contractuelles. Aujourd'hui, vous le savez, celle-ci s'articule au contrat des CID, réservés aux EPCI et des FER, pour les communes de moins de 2 000 habitants. Et donc, nous allons créer un dispositif, en faveur des communes de plus de 2 000 habitants. Ce sera un effort important du Département, puisque nous allons mettre 10 millions d'euros en investissements, ce qui permettra de conforter les initiatives et les besoins des collectivités locales, qui permettra de maintenir cet esprit de concertation, qui nous est cher, avec les communes et puis, aussi, de développer l'activité de l'emploi puisque si l'on met de l'investissement, les entreprises aussi en sont bénéficiaires. Depuis le lancement de la stratégie d'attractivité, nous avons travaillé au sein d'un GIP de préfiguration, avec nos organismes associés, afin de bâtir ID77. En un an, nous avons réalisé un diagnostic des compétences que nous pouvions mettre à disposition des collectivités territoriales. Une enquête de terrain concernant les attentes des collectivités, a été réalisée. Nous avons instauré des méthodologies de travail communes et exploré des possibilités de mutualisation. Aujourd'hui, je suis fier de vous informer que nous avons élaboré un catalogue d'offres, de services, répondant à ces besoins et construit un outil simple et agile dont les collectivités pourront saisir. Cet outil prend la forme d'une plate-forme numérique, accessible gratuitement, et qui permettra aux collectivités de choisir des offres de notre catalogue. Eh bien, celle-ci sera présentée, demain, au congrès des Maires. Je voulais remercier tous les services, bien sûr, qui participent à l'ensemble de ces opérations. Puisqu'il a fallu une création du début à la fin, un gros travail de partenariat, d'écoute, de mise en commun des réflexions et de l'ingénierie de tous nos organismes associés du service du Département. Donc un gros travail de transversalité, mais qui arrive vers ce guichet unique, qui va permettre de simplifier la vie de nombreux élus locaux.

Le Département va ainsi de l'avant, assoit une légitimité qui fut parfois, je vous rappelle, menacée. Nos projets se concrétisent. Et puis, une dernière preuve de ce dynamisme, eh bien c'est le lancement de la plate-forme numérique dédiée à l'emploi « job 77 », qui va dans la continuité de notre dispositif du juste droit et au service d'une solidarité, que nous souhaitons active et insérante, mettant en concordance, en quelques clics, eh bien les offres d'emplois des entreprises qui cherchent du personnel et les demandeurs. Elle suscite un véritable intérêt, puisque le jour de sa mise en service, plus de 300 connexions ont été enregistrées. C'est un outil complémentaire, que nous mettons à la disposition des bénéficiaires du RSA, pour les aider dans une démarche active de recherche d'emploi. Mardi, a été engagé le projet innovant, de par

sa transversalité, c'est l'élaboration d'un schéma départemental unique des solidarités. Ce schéma fixera des orientations et des priorités d'actions du Département, pour les cinq ans à venir et pour l'ensemble du champ des solidarités, en lien avec nos partenaires. Il s'agit d'être plus alerte dans notre pilotage de ces politiques, d'être plus présents auprès des Seine-et-Marnais, et de renforcer l'innovation du Département, en la matière.

Pour renforcer l'empreinte locale de la Journée nationale de l'aidant, qui a lieu le 6 octobre dans toute la France, eh bien, sachez que les départements animeront durant une semaine, la semaine du 2 au 6 octobre, la journée de l'aidant. Une campagne d'abribus permettra d'apporter toute la visibilité à ces personnes qui s'impliquent, quotidiennement, pour pallier la perte ou l'absence d'autonomie et redonnant un visage humain aux aides en place.

Et puis, pour terminer, je vous informe que nous sommes en train d'élaborer une convention avec l'État et la Région, pour développer concrètement la télémédecine sur nos territoires. C'est un travail de longue haleine, qui se fait à marche forcée, grâce aux effets en particulier de Geneviève SERT. Donc c'est aussi une nouveauté, nous serons « terre d'expérimentation » pour la Région.

Voilà, je pense que ces quelques propos d'ouverture montrent que nous avons devant nous un programme de travail dense et passionnant et un programme qui permettra au Département d'affirmer, encore un peu plus, sa place dans notre environnement institutionnel, mais qui surtout, permettra de répondre aux besoins des Seine-et-Marnaises et des Seine-et-Marnais. Merci.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors je vous propose d'entamer l'ordre du jour. Alors nous avons 65 rapports à examiner.

D'abord nous avons les procès-verbaux des séances des 15 et 20...enfin, il y en a plusieurs ; des 15, 25 juin et du 13 juillet. Alors vous avez reçu ces rapports, avez-vous des remarques ? Tout le monde est d'accord pour les adopter ? Très bien, merci. Approbation.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Ensuite nous avons un relevé des décisions qui ont été prises entre le 29 mai et le 10 septembre, par le Président. Personne n'est contre, pas d'abstentions ? Je vous remercie.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Ensuite, il y a des délégations de compétences au Président, en matière de marchés publics. Donc, ce sont les informations sur les marchés avenants, notifiés entre le 1^{er} avril et le 30 mai.

Donc là, je vous demande de prendre acte de ces avenants. Pas de problèmes particuliers ? Très bien.

N° 0/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, représentation du Département, au sein de divers organismes, on a donc une modification à faire, c'est dans le cadre ID77. Je vous propose de remplacer Sandrine SOSINSKI par Smaïl DJEBARA. Pas de problèmes particuliers ? On a également, dans le comité départemental de l'aide médicale d'urgence, donc le titulaire Bernard COZIC, avec comme suppléant Geneviève SERT. Pas de problèmes particuliers ? Au collègue Marc SIMARD à Villeparisis, en titulaire David BARQUERO, et en suppléant Axel BRIDOUX. Tout le monde est d'accord, donc c'est parfait.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors je vous propose, maintenant, de passer au rapport 1/01. Ce sont des conventions donc liées au contrat vélo. Donc, c'est Olivier qui va dérouler ce rapport.

M. LAVENKA. Merci Président, très rapidement vous savez que la loi NOTRe interdit, sur le papier, les co-financements entre régions et départements, notamment, sauf accord express entre les collectivités concernées. Et c'est justement l'objet de cette délibération, c'est d'acter les possibilités de co-financement en région, département, sur des actions susceptibles de bénéficier de fonds régionaux, au titre du contrat d'aménagement régional, d'une part et d'autre part, de fonds régionaux au titre d'actions en faveur de l'usage du vélo.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, pas de problème particulier ? Tout le monde est d'accord ?
Adopté.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Le mémoire, 1/02, c'est la Convention cadre de partenariat, qui définit les modalités de participations financières du Département, aux opérations de couverture, en très haut débit, par le syndicat pour 2020 et 2023. Et je laisse la parole à Denis JULLEMIER.

M. JULLEMIER. Oui Monsieur le Président, cette convention a pour objet, en effet, de définir les conditions et les modalités de la participation financière, en investissements, du Département de Seine-et-Marne, aux opérations de couverture du territoire, en très haut débit, porté par le Syndicat mixte de Seine-et-Marne Numérique. Cette participation prend la forme de subventions, de la part du Département, au bénéfice de Seine-et-Marne Numérique. Montant qui est de 15 millions, pour la période 2020 à 2023. Sur cette période, les opérations sont de plusieurs natures et concernent, en priorité, le déploiement de la fibre optique jusqu'à chez l'habitant, mais aussi vers les professionnels. L'adaptation du réseau de collecte et de desserte des professionnels existants, au futur réseau déployé, puis l'adaptation du réseau THD radio. À présent vous pouvez délibérer.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ? Pas de problème particulier ? Adopté.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Le mémoire 1/03, c'est prise de participation de la SEM Aménagement77, dont le Département est actionnaire. Et le rapporteur, c'est Denis.

M. JULLEMIER. Oui, il s'agit en effet de... pour que Aménagement77 propose de s'associer avec la société Terralia, afin de constituer une société civile de constructions et de ventes, SCCV, chargée de réaliser le projet immobilier de construction de logements, sur la commune de Fontenay-Trésigny, qui vous est détaillé. Ça concerne 41 logements, dont 12 logements sociaux. Sa société s'appellera CSCV « Maison de la porte de Rozay », son capital social sera 1 000 euros, Aménagement77 en sera actionnaire à hauteur de 49 pour cent, et Terralia, à hauteur de 51 pour cent.

M. LE PRÉSIDENT. Des remarques ? Tout le monde est d'accord ? Très bien, adopté.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 1 :04, c'est CID de la Communauté de communes L'Orée de la Brie. Donc, Olivier.

M. LAVENKA. Oui Monsieur le Président, donc, rapidement, c'est un contrat intercommunal de développement, doté de financements à hauteur d'1 067 000 euros. Vous avez dans le rapport, l'ensemble des actions qui ont été retenues. Sept actions portées par l'Interco, plus celles portées par les trois communes, dont Brie, Servon et Chevry. Rien à signaler de particulier, si ce n'est de remercier le Président de la Communauté de communes, pour la qualité des travaux qui ont été menés avec les services du Département et souligner, notamment, la capacité qu'a eue, cette communauté de communes, notamment pour la répartition des fonds entre les communes, de faire preuve d'une véritable solidarité entre les communes. Et je tenais à le souligner, parce que ce n'est pas le cas partout et quand c'est le cas, il faut il faut savoir le souligner.

M. LE PRÉSIDENT. Des remarques ? Alors non, il faut d'abord une commission des Finances. Jean-Marc CHANUSSOT.

M. CHANUSSOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, tout le monde est d'accord ? Juste un petit mot pour dire, que depuis que nous avons mis en place cette politique, 10 CID ont été signés, pour un montant de 43 millions, enfin, mettons 44 millions. 43 919 000. Donc, c'est important. Je termine. Pour information, pour les faits, il y a eu 188 dossiers, pour un montant de 4,7 en 2016, et 2017, 200 dossiers pour 4 millions³. Ce qui fait 388 dossiers, pour 9 millions. Et pour l'année 2018, nous avons 182 projets. Il y en a 159 qui ont été présentés, pour un montant de 3 380 000. Oui ?

M. LAVIOLETTE. Oui, je voulais remercier le Département pour cette aide, particulièrement appréciée et par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et pour les trois communes Seine-et-marnaises qui en font partie. Je dis les trois communes Seine-et-marnaises parce qu'on a la particularité d'avoir une commune qui est dans l'Essonne qui elle, malheureusement, n'en aura pas bénéficié, et voilà. Donc, dans cette période aussi contraignante, au niveau financier, c'est toujours appréciable de voir des aides et je vous remercie beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. Si à partir du moment où ça correspond aux besoins des territoires, je pense que c'est une bonne action conjointe entre les Territoires et le Département. Merci.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous passons au numéro 1/05, qui est le site de la Communauté du pays de Montereau. Olivier.

M. LAVENKA. Oui Monsieur le Président, donc ainsi doté de 2 900 000 euros, avec des actions importantes, notamment portées par la Communauté de communes, s'agissant de la voirie qui est une grosse compétence de la Communauté de communes. Et pour les cinq communes de plus de 2000 habitants, donc rien de particulier à souligner, je voulais juste remercier André, qui a contribué à la fluidité des négociations entre l'Interco et les communes et avec beaucoup d'efficacité.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis, pour les commissions des finances ?

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Tout le monde est d'accord pour adopter ? Très bien, alors adopté.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 1/06, donc toujours le CID, mais de la Communauté de communes Plaines et Monts de France. Et toujours Olivier.

M. LAVENKA. Voilà, Monsieur le Président, un CID doté d'1 200 000 euros. Je voudrais juste souligner, s'agissant des projets sous maîtrise d'ouvrages de la Communauté de communes, vous constatez qu'il y a deux pistes d'actions : la création de deux micros crèches, qui est une action très importante, que le Département souhaite soutenir sur ce territoire. Ainsi que la réalisation d'un centre technique communautaire. Nous avons à ce stade, maintenu dans le corps de la délibération, la possibilité pour le Département d'aider à la construction de ce Centre technique communautaire. Je vous signale, tout de même, qu'après discussions avec le Président de la Communauté de communes, il est fort probable que le Département, en accord avec lui, évidemment, et l'ensemble des élus, n'aident pas sur la résolution de ce centre pour une raison assez simple. C'est que vous savez qu'il est situé en dehors du périmètre physique de la Communauté de communes. Donc ça nous semblait pertinent de mettre la priorité sur la création des deux micros crèches, qui devraient être financées largement par le Département dans le cadre de ce contrat.

M. LE PRÉSIDENT. Merci de ces explications. Pour la commission des finances, Brice.

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Tout le monde est d'accord pour adopter ? Très bien, adopté.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 1/07, toujours le CID mais de Val d'Europe.

M. LAVENKA. Oui Président, nous sommes très heureux d'aboutir sur ce contrat, qui est doté d'1 380 000 euros. Rien de particulier à souligner, si ce n'est, pour ceux qui l'ont lu en détail, vous constaterez que, s'agissant des projets sous maîtrise d'ouvrages de la Communauté d'Agglo, nous allons aider à la réalisation d'un centre de loisirs sans hébergement, à Chessy. Et vous constatez par ailleurs, que s'agissant des projets sous maîtrise d'ouvrage communale nous allons également aider la commune de Serris, cette fois, à la construction d'un ALSH. Ça, ne vous étonnez pas, c'est lié à une évolution du périmètre des compétences de cette Interco, donc il n'y a pas de difficultés d'ordre juridique.

M. LE PRÉSIDENT. Brice ?

M. RABASTE. Avis conforme de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, tout le monde est d'accord ? Adopté.

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Le numéro 1/08, eh bien, c'est toujours les CID et cette fois-ci, de la Communauté de communes de la Brie des moulins et du Pays de Coulommiers. C'est un avenant. Et c'est Laurence.

Mme PICARD. Oui, c'est effectivement l'avenant au programme du CID, qui a été signé par la Communauté de communes du Pays de Coulommiers. On vous propose de supprimer deux projets : la construction d'un ALSH à Mourroux et d'extension de l'ALSH de Pommeuse, qui sont différés dans le prochain contrat. Et puis, on supprimerait la construction de la halle d'exposition sur le foirail de la sucrerie puisqu'après l'étude de marché, on n'a pas souhaité donner suite à ce projet. Donc le reliquat des crédits se trouve reporté sur d'autres projets, sur la construction de l'ALSH à Coulommiers, avec une hausse de la subvention départementale portée à 424 838 euros. La construction d'une halle sportive a été, également, légèrement revue à la hausse. L'étude sur la création de liaisons douces a été revue à la baisse : 20 000 euros, au lieu de 50 000 euros. L'étude sur le projet global d'utilisation de la commanderie a été, également, revu à la baisse et l'aménagement de la RD934 a été revue à la hausse par le Département, et dans le projet à hauteur de 200 000 euros au lieu de 100 000 euros. Et il y a un projet ajouter, c'est la phase complémentaire pour l'étude sur le projet de création d'une Maison des fromages, pour une subvention départementale s'élevant à 146 582 euros. Et l'on vous propose également la signature de deux conventions de réalisation, une pour l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la création de la maison des fromages de Brie, et une autre pour l'étude globale de l'utilisation de la commanderie des Templiers.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Tout le monde est d'accord ? Très bien, adopté.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors, 1/09, alors c'est toujours pour Coulommiers mais là maintenant, c'est avec l'ancien Pays Fertois. Laurence.

Mme PICARD. Oui, c'est toujours le même territoire aujourd'hui, mais par le jeu des fusions, c'est un petit peu compliqué nos problèmes politique contractuelle. Donc comme le site du Pays de Coulommiers n'est pas terminé, il est proposé de ne pas pénaliser le territoire de l'ex Pays fertois et donc, de valider le contrat qui avait été travaillé avant la fusion des deux communautés de communes. Sur le périmètre du territoire de l'ancien Pays fertois, donc c'est une enveloppe globale de 1 747 644 euros, pour une création de maisons de santé, des travaux de mise aux normes et de fonctionnalités de la maison de santé, mise en conformité de l'accessibilité aux bâtiments publics, acquisitions de bornes aériennes et pour les ordures ménagères, en centre-ville de La Ferté-sous-Jouarre, fourniture et installation de conteneurs, semi-enterrés, aux abords des salles polyvalentes de chaque commune. Et pour la Ferté-sous-Jouarre, en maîtrise d'ouvrage communal, des travaux de voirie communale, rue de la barre et rue du nid, et l'aménagement d'un champ de foire. Quant à la commune Jouarre, il s'agit de la réfection de la rénovation de voirie communale et des travaux d'aménagements d'un bâtiment administratif.

Voilà, alors je me réjouis que le Président ait annoncé qu'on allait avoir une nouvelle politique contractuelle sur les communes de plus de 2 000 habitants et j'espère que nos difficultés d'ajustement des calendriers de nos contrats, nous permettra quand même d'en profiter, rapidement, sur ce territoire. Petit message.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Olivier, qui voulait dire un mot sur ce contrat.

M. LAVENKA. Oui, je voulais juste revenir sur ce que Laurence disait, pour remercier Laurence et Hugo, parce que ça n'a pas été simple d'articuler les dispositifs, compte tenu du fait que vous savez, ce CID était un CID expérimental, donc il a commencé avant les autres. Et ça n'a pas été non plus simple d'articuler l'évolution des périmètres. Donc, je vous remercie pour la coopération et la collaboration avec nos services, parce que cela a permis d'aboutir à quelque chose qui tient la route et d'aborder l'avenir avec beaucoup de sérieux sur ces territoires.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, tout le monde est d'accord pour adopter ? Parfait.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 1/10, ah oui, Conseil de la Communauté de communes de Moret Seine et Loing. Attention, Olivier.

M. LAVENKA. Alors, un rapport éminemment important. Il faut souligner donc, que sur cet avenant, on prend en compte une évolution importante qui est la réhabilitation de la piscine. N'est-ce pas Président ? Sujet très sensible, ainsi qu'une évolution d'une action à Champagne sur Seine pour une action sous maîtrise d'ouvrage communale, qui est l'aménagement de deux places publiques et on profite de cet avenant pour, y compris, délibérer sur la convention de réalisation pour la réhabilitation de la piscine

M. LE PRÉSIDENT. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de question ? Parfait. Un grand merci parce que vous savez que notre piscine avait été inondée, lors des inondations de 2016 et que depuis elle est fermée. Donc on va pouvoir procéder à la réhabilitation de cet équipement, qui fait bien défaut sur notre Territoire actuellement. Donc, grand merci à vous.

N° 1/11

M. LE PRÉSIDENT. Le contrat 1/11, enfin le rapport 1/11, c'est sur les contrats ruraux. Olivier.

M. LAVENKA. Merci Président. Nous proposons d'adopter les 45^e, 46^e, 47^e et 48^e contrats ruraux, depuis l'évolution de notre règlement avec la Région, pour les communes de Lissy, Coutevroult, Frétoy et Hautefeuille. Donc, vous constaterez qu'il s'agit de l'aménagement d'une médiathèque pour la commune de Coutevroult, la mise en accessibilité de la mairie, ainsi que l'aménagement de ses abords, à Frétoy. Pour la commune d'Hautefeuille, il s'agit de la réhabilitation d'une maison Communale, qui est portée par le Maire d'Hautefeuille, depuis très longtemps. Et enfin, pour la commune de Lissy, il s'agit de la restauration de l'église Saint-Pierre. Ce sont des contrats ruraux nouvelles générations, qui ont été adoptés par la Commission permanente de la Région, le 4 juillet dernier.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? non ? Simplement un petit point sur les contrats ruraux : en 2017, il y en a eu dix-huit et déjà pour 2018, nous sommes à 26. Donc, avec les chiffres que j'évoquais tout à l'heure, on s'aperçoit que cette politique contractuelle est quand même une politique qui fonctionne bien et qui correspond vraiment à un besoin des territoires.

N° 1/12

M. LE PRÉSIDENT. Sur le rapport, maintenant, 1/12., ce sont des modalités d'accompagnement des Parcs naturels Régionaux et Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui, merci Président. Cela concerne des nouvelles modalités d'accompagnement des Parcs naturels Régionaux. Un existant - le Gâtinais - et l'autre en préfiguration le PNR de La Brie et des deux Morin. Alors on propose l'élaboration d'un contrat bilatéral avec le Gâtinais, dans le domaine de l'investissement sur 143 000 euros par an, pour une période 2018 et 2020. En ce qui concerne le fonctionnement des parcs, vous savez que la Région a pris une grande charge la totalité des frais de structure des parcs. Et donc, il s'agit de diminuer les coûts de fonctionnements du Gâtinais, qui était auparavant de 180 000 euros, et de mutualiser la somme donnée, c'est à dire 100 000 euros, pour les deux parcs. L'un, existant, Le Gâtinais, à hauteur de 40 500 euros, l'autre en préfiguration 26 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problèmes particuliers, tout le monde est d'accord pour adopter ce rapport ? Très bien, Merci.

N° 1/13

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le rapport 1/13, c'est le bilan d'activité 2017, de l'assistance technique départementale dans les domaines de l'assainissement des milieux aquatiques et de la protection de la ressource en eau. Et c'est Yves.

M. JAUNAUX. Alors Président, là encore, on fait la liste des aides possibles dans le domaine de l'assainissement collectif, non collectif, de la protection de la ressource en eau, avec les sommes demandées dans tous ces domaines. Et ça représente un coût global de 775 000 euros. L'Agence de l'eau apporte un financement à hauteur de 50% sur les frais de personnel et de gestion plafonnée, ainsi que 80% sur les frais d'analyse, soit un total de subventions de 416 887 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce rapport ? Très bien.

N° 1/14

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous passons au rapport 1/14, qui est l'avenant au contrat de partenariat du Département de Seine-et-Marne, avec l'Agence de l'eau Seine Normandie. Yves.

M. JAUNAUX. Alors Président, on termine le dixième plan de l'Agence de l'eau, pour aborder le 11e plan et il a paru souhaitable de prolonger le contrat de partenariat d'avant, en attendant que les deux se chevauchent.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce rapport ? Très bien, merci.

N° 1/15

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/15, c'est une sollicitation d'une aide financière, auprès de l'Agence de l'eau, pour l'installation de toilettes sèches et d'espaces naturels. Et c'est Yves.

M. JAUNAUX. Bon, c'est un dossier très important puisque, en fin de compte, on va installer des toilettes sèches à Meilleray, dans le Val du Haut-Morin. Et on demande la subvention à hauteur de 40%, sur un total de 29 803 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour demander cette aide financière ?
Parfait.

N° 1/16

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/16, c'est sur la plateforme territoriale de la rénovation énergétique.

M. JAUNAUX. Alors, le Président vous en a parlé tout à l'heure, à l'introduction, cette plate-forme territoriale de rénovation énergétique, la Région n'y participait pas, elle décide d'y participer. Donc il faut changer les délibérations et on vous propose un amendement concernant la gouvernance. L'organisation et son secrétariat serait assuré par le Département, et sera co-piloté avec la Région.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Pas de problème particulier ? Donc, adopté.

N° 1/17

M. LE PRÉSIDENT. Donc, le rapport 1/17, il concerne l'attribution d'une subvention à l'association foncière, pour la réalisation de travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier de Villebéon. Et c'est Andrée.

Mme ZAIDI. Le Département a voté, en 2010, une nouvelle politique d'aide aux travaux connexes des aménagements fonciers agricoles et forestiers, encourageant la protection de l'environnement et des paysages. Dans le cadre de cette opération d'aménagement foncier à Villebéon, des travaux de protection contre les inondations et des plantations vont être réalisées par l'association foncière, ainsi que des travaux d'améliorations foncières. Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 80 000 euros, à cette association et d'approuver les conventions correspondantes.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Jean-Louis ? oh, il n'est pas là, mais je pense que la Commission, j'en suis sûr d'ailleurs, a émis un avis conforme.

M. THIERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Pas de problème pour attribuer cette subvention. ? Tout le monde est d'accord ? Merci.

N° 1/18

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 1/18, c'est la mise à jour de l'inventaire des arbres remarquables de Seine-et-Marne et c'est Nolwenn, qui va nous faire cet inventaire en détail.

Mme LE BOUTER. Oui donc depuis 97, le Département procède à l'inventaire des arbres remarquables. Un comité de pilotage se réunit, chaque année, pour proposer le classement de nouveaux sujets. Il s'est réuni le 19 avril 2018, avec l'appui technique du CAUE et il a proposé d'ajouter quatre arbres aux 140 actuellement inscrit à l'inventaire. Un noisetier à Combs-la-Ville, un savonnier en Mée-sur-Seine, un chêne, deux chênes, en forêt de Fontainebleau, dont vous trouverez les images dans le rapport. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, tout le monde est d'accord pour que nous ajoutions ces arbres à l'inventaire ? Très bien merci.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous passons à la Commission numéro 2, avec le rapport de 2/01, qui évoque la création et modification d'emplois permanents. Et c'est Andrée.

Mme ZAIDI. Il s'agit, effectivement, de la mise à jour du tableau des emplois, par la création, la modification et la suppression d'emplois permanents, qui doit être soumise à l'approbation de l'assemblée. Il est ainsi proposé de modifier 58 emplois permanents, d'en supprimer un et d'en créer 9. Au vu des besoins sur l'année 2018, il est également proposé de créer six emplois non permanents, afin de répondre à des accroissements temporaires d'activité et ainsi accompagner les services dans l'accomplissement de missions ponctuelles.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/02, c'est l'avenant à la convention entre le Département et le COS. Et c'est Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Oui Président. Le département, lors du renouvellement de la convention avec le Comité des aides sociales de Seine-et-Marne, COS, A réaffirmer le rôle et les missions de celui-ci, en matière d'actions culturelles et de loisirs en faveur des agents départementaux adhérents. Au regard de la baisse de fréquentation de la bibliothèque depuis plusieurs années, les membres du Conseil d'administration du COS ont décidé de fermer définitivement la bibliothèque le 31 décembre 2016. Le département a, néanmoins, continué de faire bénéficier le COS du local utilisé et situé au 19 rue Saint-Louis, à Melun, afin d'y organiser des animations. Les travaux de réaménagements du hall d'accueil de la préfecture nécessitent l'utilisation de ce local pour reloger des services. Le Département s'engage, cependant, à mettre une autre salle à disposition du COS, sur la base d'un calendrier trimestriel, fourni par le Comité des aides sociales permettant, à ce dernier, de mener à bien les activités proposées aux agents. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et si vous en êtes d'accord d'adopter le projet de délibération, joint au présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne-Laure. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, est-ce-que vous adoptez ce rapport ? Pas de problème particulier. Très bien merci.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le rapport de 2/03, donc est un rapport, ce n'est pas que les autres ne soient pas important, mais celui-là, il est nouveau. Et il détermine la mise en place d'une politique d'achats, au niveau du Département et c'est Isoline qui est la rapporteuse.

Mme GARREAU-MILLOT. Merci Président. Le Département de Seine-et-Marne entend se doter d'une politique d'achats, dont les axes permettront de guider l'administration dans la recherche de stratégies d'achats performantes, responsables et contribuant au développement économique local. Elle se détaille en trois axes majeurs. Le premier, c'est de favoriser le développement économique local, durable et social. Le second, d'améliorer l'agilité dans l'utilisation de la réglementation des marchés publics. Et le troisième, d'obtenir le meilleur rapport qualité coût. Et celle-ci s'accompagne, notamment, de la création, dans ses effectifs, de la fonction d'acheteurs.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, des questions sur ce rapport ? Bon tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien merci.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/04, c'est la participation au financement du nouveau marché destiné au portail Maximilien, qui est la plateforme des marchés publics Franciliens. Toujours Isoline.

Mme GARREAU-MILLOT. Oui, c'est un rapport un peu plus classique, effectivement, on nous propose d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 50 000 euros au groupement d'intérêt public Maximilien. Cette subvention contribue à la relance du marché de développement du portail Maximilien, plate-forme des marchés publics franciliens, auquel participent la Région, les Départements et les collectivités pionnières.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour cet avenant ? Très bien, merci.

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/05, qui concerne la cession de l'ancienne subdivision de l'équipement de Brie-Comte-Robert. Et c'est Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Lors de la délibération du 13 février 2015, le Conseil Départemental a approuvé la cession de l'ensemble immobilier, constituant l'ancienne subdivision de Brie-Comte-Robert, située rue du Général Leclerc. Une promesse de vente a été signée le 19 mars 2015, puis prolongée au terme de trois avenants. Aujourd'hui, compte tenu des contraintes urbanistiques, il est proposé une cession au prix de 650 000 euros, au profit de la société « Les Nouveaux Constructeurs », pour une estimation des domaines de 680 500 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour que nous cédions cette ancienne subdivision ? Parfait.

N° 2/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/06, c'est l'attribution des subventions de fonctionnement aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. Et c'est Nolwenn.

Mme LE BOUTER. Lors du vote du budget primitif 2018, le Conseil Départemental a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 875 euros, aux unions syndicales de salariés de Seine-et-Marne. Cette somme est répartie selon des critères de représentativité de ces syndicats. Vous en trouverez le détail dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine, pour la commission des finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions des remarques ? Non, tout le monde est d'accord. Très bien, merci.

N° 2/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/07, c'est une délégation de compétences. Andrée.

Mme ZAIDI. À la suite de l'élection du Président du Conseil Départemental, en date du 13 juillet 2018, il convient de réaffirmer la délégation de compétence, par le Conseil Départemental au président, du soin de saisir la CCSPL de tout projets de délégations de services publics, de partenariat ou de création de régie, dotée de l'autonomie financière.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, je pense que tout le monde est d'accord sur cette délibération, pas de problèmes. Merci.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous attaquons les 3, avec le 3/01, qui concerne le pôle Gare du Grand-Paris-Express de Noisy. Et le rapporteur, c'est Xavier.

M. VANDERBISE. Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour. Ce rapport représenté à l'Assemblée Départementale, le projet de convention de financements entre l'EPA Marne, Île-de-France mobilités et le Département de Seine-et-Marne, relative à la réalisation d'études complémentaires, dans le cadre de l'étude de l'intermodalité du futur Pôle Gare du Grand-Paris-Express de Noisy-champs. Donc, ces études seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Marne et financées à parts égales, par l'Île-de-France mobilités et le Département de Seine-et-Marne. La contribution demandée au Département de Seine-et-Marne s'élèvera ainsi à 17 500 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline ?

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Tout le monde est d'accord. Très bien.

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/02, il concerne l'électrification de la ligne Paris-Troyes, avec un avenant. Xavier.

M. VANDERBISE. Oui, alors je ne vais pas revenir sur ce dossier, qui, que tout le monde a déjà entendu parler, qui est très important, et plutôt vous dire que la participation transitoire supplémentaire de la Seine-et-Marne s'élèvera à 1 794 795 euros, et qui devrait être un jour remboursé par l'État.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Oui Marion.

Mme MARGATE. On n'entend pas, oui ça y est, merci. Oui je souhaitais intervenir sur ce mémoire parce qu'il s'agit d'un enjeu important transporté pour notre Département. Mais aussi pour souligner combien il est révélateur des choix de priorités de l'État, dans notre Département. D'un côté on le voit, le report de son engagement des crédits pour l'électrification de la ligne P, le report de la Société du Grand-Paris sur les tronçons des lignes, des tronçons Seine-et-Marnais des lignes 17 et 15 et de l'autre, un sujet qui tient à cœur au nord de la Seine-et-Marne mais qui a des impacts sur l'ensemble de notre Département, le projet CDG-Express, sur lequel, je souhaitais revenir à nouveau en cette séance. Pour rappel à mes collègues, cette liaison directe, sans arrêt, à 24 euros l'allée, entre Gare de l'Est et Roissy, pour lequel l'État a décidé d'augmenter l'endettement de la SNCF, dérogeant ainsi à la règle d'or, et pour lequel il apporte un emprunt de 1 milliard⁷. Les banques ayant exigé que ce soit l'État qui réalise l'emprunt, puisque la rentabilité de ce projet n'était pas avérée. Donc voilà comment l'argent public pourrait être utilement utilisé pour les transports du quotidien de nos habitants, ce qui n'est pas le cas de CDG-Express, qui je le rappelle est évalué à 22 000 passagers par jour, alors que la ligne B, dont il emprunte les voies, c'est 900 000, alors que la ligne K, dont il emprunte les voies, c'est 15 000, alors que la ligne P, dont il emprunte, c'est le départ de la même gare avec des incidences aujourd'hui qui ne sont pas connues sur la ligne P, comme sur la B et K. La ligne P pour laquelle il y a 115 000 voyageurs jour. Donc j'attire l'attention, Monsieur le Président, votre attention est celle de l'exécutif. Car s'ouvre, à nouveau, une période de concertation dans le cadre de la Commission Nationale du débat public et de la réalisation du T4, une concertation qui aura lieu au premier trimestre 2019, dans laquelle il a été demandé que le périmètre prenne en compte, également, la réalisation du T4, ses impacts en termes de transports et d'aménagements et la question de la ligne 17 et de CDG-Express. Et je pense que ça pourrait être l'occasion pour notre Département d'exprimer, à nouveau, sa position comme il a pu le faire en décembre 2016. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, mais on souscrit tout à fait à ce qui vient d'être dit et on apportera la position du Département lors de ces débats, qui sera conforme à ce qu'il vient dire. Et on ne peut regretter, une fois de plus, le désengagement de l'État, sur des promesses pourtant fermes, et on le voit sur l'électrification, qui n'en est qu'un exemple. C'était plus qu'une promesse puisque, c'était même signé, donc c'est vrai que, avoir des perspectives, par exemple sur le transport, sur lesquels il faut réfléchir, quand même sur du long terme, c'est quand même assez compliqué. Brice.

M. RABASTE. Oui, merci Monsieur le Président. Dans la lignée de ce qui viens d'être dit, effectivement, nous... il ne faut pas qu'on oublie, dans le Département, la problématique de la ligne 16. Parce que les deux gares de la ligne 16, les deux seules gares avec Mesnil-Amelot qui étaient sur la Seine-et-Marne, ont été aussi également reportées en 2030, même si on caresse l'espoir qu'il puisse être un petit peu avant. Il faut qu'on continue à se battre pour ce dossier, parce qu'il y a quand même une perspective idiote, si vous voulez, de stopper les travaux pour le dernier tronçon, entre la ligne 16 et la ligne 15, en sachant que le réseau n'a plus aucun intérêt s'il n'est pas bouclé. Donc, il faut que l'on puisse continuer... j'aurais besoin du soutien de

chacun d'entre vous dans ce débat. On va recevoir à Chelles, le 9 octobre prochain, le Président du Grand Paris. Je l'ai déjà vu ici, une fois, sur Chelles, mais il faut qu'on puisse le voir pour aussi avec les Maires, les Maires de toute la ligne 16 concernés, y compris la Seine-Saint-Denis. Il faut qu'on soit capables de se battre, parce qu'en fait aujourd'hui, la Seine-et-Marne n'est pas, n'est pas écoutée dans ce domaine. Voilà. La ligne 16 est stratégique, pas uniquement pour ma ville, pour notre ville, parce que nous, on a déjà notre gare RER et notre ligne P. Mais par contre, elle est extrêmement importante pour le reste de la Seine-et-Marne, pour l'interconnexion entre la A et la P et la E. Et le fait que cette 16, ait presque six ou sept ans de retard, n'est pas de bon augure pour les interprétations et les Seine-et-Marnais, presque plus que pour le Chellois.

M. LE PRÉSIDENT. On est tout à fait d'accord. Et le Département sera, bien sûr, à tes côtés. Xavier.

M. VANDERBISE. On sera très attentifs et on aurait même apprécié d'être conviés, à ce rendez-vous du 9 octobre.

M. RABASTE. Je viens d'avoir la date.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne sais plus si on a voté ou pas, mais on peut re voter une deuxième fois. Tout le monde est d'accord pour que, quand même, nous fassions l'avance ? En espérant que, en espérant que c'est une avance remboursable.

N 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors ensuite, c'est la mise à jour par des avenants aux lignes Seine-et-Marne-Express. Xavier.

M. VANDERBISE. Alors, ça concerne le dossier d'organisation de la viabilité hivernale.

M. LE PRÉSIDENT. Pardon ? non c'est les avenants sur les lignes Seine-et-Marne-Express.

M. VANDERBISE. Ah, ce n'est pas moi, c'est Yves, c'est pour ça.

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne suit

M. JAUNAUX. Si, si, moi je suis.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, alors Yves.

M. JAUNAUX. Alors, dans la rédaction de nos précédentes délibérations, il y a une erreur matérielle. On nous a signalé, en commission, que l'erreur matérielle ne venait pas de nos services et donc, on repasse à la délibération pour être conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ?

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors donc maintenant, Xavier, effectivement pour l'organisation de la viabilité hivernale, pour cet hiver.

M. VANDERBISE. Alors voilà, donc en gros, tu as un petit peu tout dit, cher Président. C'est tous les ans que ce dossier repasse en séance. Donc ça concerne notre viabilité hivernale pour l'hiver prochain. Et donc, c'est notamment, sur toutes les informations, sur les conditions de circulation qui seront produites, tous les moyens que l'on met en œuvre. Voilà, rien de nouveaux.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, euh... Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, tout le monde est d'accord ? Très bien

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors, Xavier, pour le 3/05 c'est la desserte du futur parc Napoléon.

M. VANDERBISE. Oui, dans le cadre de la future desserte du parc touristique porté par la communauté de communes du Pays de Montereau et dédiée à l'empereur Napoléon 1^{er}, sur le territoire de la commune de Marolles-sur-Seine, il est prévu que le Département crée trois carrefours giratoires sur la RD411. Le Département mènera la procédure d'acquisition des terrains correspondant à ces giratoires. Les autres procédures seront menées par la CCPM, dans le cadre du futur parc et de sa desserte.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis ?

M. THIERIOT. Avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Tout le monde est d'accord pour faire des carrefours pour l'empereur ? Très bien. Merci.

N° 3/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/06, concerne la répartition du produit des amendes de police. Xavier.

M. VANDERBISE. Alors, c'est quelque chose, pareil, qui revient chaque année. Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, le Département se charge de répartir le produit, donc là de l'année 2017, des amendes de police au profit des communes de moins de 10 000 habitants, d'un montant total de 640 190 euros. La répartition proposée est établie, selon l'orientation choisie par le Département, par délibération du 28 avril 2017, permettra la réalisation par 134 communes, de 151 opérations d'amélioration de la sécurité routière.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Sandrine, pour la Commission des finances ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord sur cette répartition ? Très bien.

N° 3/07

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 3/07 concerne l'attribution d'une subvention à l'association de préventions routières. Et c'est Jérôme.

M. TISSERAND. Merci, cher Président. Le Département souhaite compléter ces actions d'amélioration de ses infrastructures, en s'impliquant davantage en matière de sécurité routière, dans des actions de sensibilisation et de formation vers le public Seine-et-Marnais. Il a donc proposé d'octroyer, à l'association Prévention routière, une subvention à hauteur de 47 600 euros maximum, pour la réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière, destinée aux 14 200 collégiens, qui se déclinent par la préparation des attestations scolaires de sécurité routière de première et de deuxième niveau ASSR1 et ASSR2, passées respectivement en classe de 5^e et de 3^e, et de l'animation de séances dans toutes les classes, durant l'année scolaire 2008-2009. Une convention avec APR en définit les modalités.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy ?

Mme LUCZAK. C'est un avis conforme de la commission des finances et je voudrais, vraiment, dire combien l'action de la prévention routière auprès des collégiens est importante et elle est faite dans de très bonnes conditions.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour attribuer cette subvention ? Très bien.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 4/01 concerne la vidéosurveillance aux abords des Maisons Départementales de Solidarités. Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Excusez-moi Président. Dans un contexte général particulièrement sensible, un plan de sécurisation renforcée est en cours de déploiement dans tous les collèges publics et les bâtiments Départementaux, en privilégiant la protection des personnes. À ce jour, il est proposé d'approuver un dispositif de participation du Département, au financement de création ou d'extension du réseau de vidéosurveillance, aux abords des Maisons Départementales des Solidarités. Au même titre, que ce qui a été déployé aux abords d'un certain nombre de collèges publics et privés Seine-et-Marnais.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Pas de problèmes pour la... oui Marianne.

Mme MARGATE. Oui, je m'abstiendrai, parce que je pense que lorsqu'il y a... je ne doute pas qu'il y a eu des problèmes devant certaines MDS, mais je pense qu'il est plus utile de renforcer la présence humaine pour prévenir de tels actes, que de mettre de la vidéosurveillance lorsqu'on est confronté à des situations particulièrement tendues, comme peuvent l'être nos agents et notamment ceux des MDS. Donc, je m'abstiendrai.

M. LE PRÉSIDENT. Là on parle des abords.

Mme MARGATE. Oui des abords, mais même aux abords en sortie. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Mais il y a aussi de la présence humaine, mais c'est vrai que la MDS, enfin la vidéosurveillance surveillance permet quand même de voir ce qui se passe aux abords, et ça complète, bien évidemment, la présence humaine indispensable dans nos locaux. Oui ?

Mme GOBERT. Oui Monsieur le Président, chers collègues, on a effectivement eu un petit peu le débat au niveau de la Commission, puisqu'effectivement faire le parallèle avec la vidéosurveillance installés sur les collèges, ne nous semble absolument pas idoine puisque de fait, ce qui nous a été présenté, c'est qu'il y avait eu quelques soucis dans des MDS cet été, deux personnes pas très sympathiques à l'égard du personnel. Ce qu'on rencontre aussi, dans nos Collectivités Territoriales, et ce qui nous oblige à déployer, effectivement, des processus qui passent rarement par la vidéosurveillance. Alors si nous n'allons pas nous abstenir et si nous n'allons pas voter contre, en tout cas, c'est parce qu'on nous a dit, et nous serions contents de savoir l'évolution, que, évidemment ce n'était qu'un des éléments du processus de réflexion, par rapport à ces problématiques auxquelles sont confrontées les MDS. Par ailleurs, on souligne que vous trouvez relativement vite de l'argent pour la vidéosurveillance à proximité des MDS et que parfois c'est beaucoup plus difficile quand on a des difficultés, justement, pour le fonctionnement de ces mêmes MDS.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, ce qui vous a été dit, c'est la vérité. C'est vrai qu'il va y avoir la mise en place de ces moyens de vidéosurveillance, mais il va y avoir également les réaménagements de l'accueil, avec une aide du personnel masculin, un peu plus aux entrées pour assurer une présence plus forte à l'accueil et calmer, peut-être, des esprits qui pourraient s'échauffer. Donc vous avez raison, ce n'est qu'un des dispositifs pour améliorer la sérénité dans nos MDS et que le travail de nos agents ne soit pas perturbé et que ceux-ci travaillent en toute sécurité et en toute sérénité. Oui ? Oui Vincent.

M. EBLE. Oui Monsieur le Président, simplement attirer l'attention de l'exécutif et de nos services sur les obligations légales, en matière de déclarations sur ce type de dispositif de vidéosurveillance, en particulier à la Commission Nationale Informatique et Libertés.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, mais bien évidemment on le fait avec la Préfecture et les communes intéressées. Merci. Alors, là on va procéder aux votes. Quels sont ceux qui sont contres ? Abstention ? Alors il y a Marianne, une abstention. D'accord, très bien, merci.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le rapport 4/02 appelle la convention pluriannuelle de moyens entre le Département et la MDPH, et c'est Bernard.

M. COZIC. Oui, bonjour Président, bonjour chers collègues. La MDPH est engagée dans une démarche de convergence et de moyens, avec les missions supports et les prestations du Conseil Départemental. Cependant chaque entité conserve sa personnalité juridique propre. Ainsi le GIP de la MDPH demeure, et garde son instance stratégique décisionnaire, la Commission exécutive appelée couramment Comex. La nouvelle convention pluriannuelle de moyens instaure un nouveau principe. Ce qui peut être fait par les équipes techniques du Département, pour le compte de la MDPH, le sera en étant valorisé dans le bilan des deux institutions. Ce qui met fin aux flux financiers correspondant à des prestations réalisées pour le compte du GIP, par le service du Conseil Départemental de Seine-et-Marne. La valorisation des prestations permettra de connaître le coût intégral du soutien apporté, par le Département, auprès de la MDPH, en dépenses directes et en dépenses indirectes. La convention est nécessaire pour permettre l'adossement technique, concernant les moyens humains, les systèmes d'informations, la logistique, l'entretien et la gestion des bâtiments, la communication, la commande publique, les outils de pilotage et de suivi des activités. La durée initiale de la convention est de trois ans, reconductible.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis favorable de la commission des finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions sur ce rapport, non ? sinon ce sera bon non ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien, merci. Adopté.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 4/03, c'est la convention tripartite entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie, la MDPH et le Conseil Départemental. Et c'est Yves. JAUNAUX qui nous détaille ce rapport.

M. JAUNAUX. Oui, Président. Donc, il s'agit de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, prévoit la mise en place d'un système d'informations commun aux deux Maisons Départementales, et de sept maisons des Départementales, qui sont expérimentales, d'avril à septembre 2018. Pour le déploiement de ce tronc commun, il est proposé de donner un cahier des charges et le versement d'un soutien financier, d'un montant de 52 000 euros, qui serait payée par la CNSA.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? Tout le monde est d'accord pour adopter ce rapport ? Merci.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport 4 :04, c'est l'avenant à la Convention locale relative à la carte mobilité inclusion. Et c'est Valérie.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Bonjour à tous. La carte mobilité inclusion, ex-carte de stationnement des personnes handicapées, a été instaurée en 2017, dans l'objectif de simplifier les démarches et de sécuriser les titres. Le Département et la MDPH ont signé une convention avec l'Imprimerie Nationale, qui réalise et délivre cette carte. Il convient de passer un avenant pour en réajuster les conditions financières, essentiellement justifiées par l'augmentation des tarifs postaux. La création et l'envoi d'une CNI passe de 4,56 euros, à 4,60 euros TTC. Si accompagnée d'une notification, de 4,58 euros à 4,61 euros TTC. À noter que ces tarifs demeurent plus favorables que le prix du marché. Il vous est proposé d'accepter cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Des questions ? On est d'accord pour adopter ? Très bien, merci.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 4/06, c'est le rapport d'activité de FSL et c'est Denis.

M. JULLEMIER. Oui, Monsieur le Président. Le rapport d'activité a, en effet, du FSL illustre la mise en œuvre concrète du dispositif, à travers la présentation des éléments caractéristiques de l'activité du fonds, au cours de l'année 2017. Il souligne, à travers les différents indicateurs, les difficultés importantes de nombreux ménages, à faire face au paiement de leurs charges, liées au logement et montrent la complémentarité entre l'attribution d'aides financières individuelles et les subventions, aux associations réalisant des mesures d'accompagnement social. Le Département est le premier contributeur de ce fonds, pour plus de 45%, soit plus de 3 300 000 en 2017. Vous avez, dans le détail de ce qui vous a été présenté, le budget du FSL avec, à la fois les recettes et les dépenses. Vous avez le détail des aides financières individuelles, avec le détail des activités des fonds, entre l'accès et le maintien à l'énergie, l'eau, le téléphone. Vous avez le montant des aides par typologie et les profils des bénéficiaires et puis les subventions aux associations, notamment pour l'accompagnement social lié au logement, avec les 31 postes qui sont financés, les 12 prestataires qui sont, qui sont retenus et les Maisons Départementales de solidarité qui pilotent ce dispositif. Et puis, la partie consacrée également à l'aide à la médiation locative, neuf associations et un centre communal d'actions sociales, qui sont agréés pour bénéficier de cette aide. Voilà Monsieur le Président, très succinctement, le rapport du FSL.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Céline, pour la Commission des finances.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour accepter ce rapport ?

Oui ?

Mme MARGATE. Oui, quelques commentaires sur ce rapport, il y a deux éléments qui peuvent attirer l'attention, notamment, page 4, là il est précisé que donc, il y a une baisse des demandes. Vous l'aviez déjà, cela avait déjà été souligné, mais pour autant, on a une situation de précarisation qui est forte et d'ailleurs, c'est souligné en disant que la tendance Régionale est à la baisse pour tout le monde, mais qu'en même temps cela pourrait s'expliquer par une précarisation accrue des ménages, ne permettant pas la reprise du paiement des trois derniers loyers. Critère principal pour être éligible au niveau du fond de maintien, et on y ajoute la question de la méconnaissance du dispositif FSL, entraînant un non recours des ménages. Je pense qu'on a, enfin on le voit tous bien, en tant qu' élu local, une précarité des ménages fortes, une pauvreté, qui parfois, est également importante et de laquelle les ménages ont beaucoup de difficultés à sortir, par un emploi, d'un, pérenne, et de deux, qui leur permet d'avoir un salaire leur permettant de vivre, parce qu'il ne s'agit pas que le job soit à deux pas, ni de traverser la rue, il est parfois compliqué. Qu'il permette de subvenir aux besoins. Donc, ça attire mon attention parce que l'on avait voté une augmentation de 10% du plafond en 2000, je ne sais plus combien, en 2017, qui a permis l'accès, à seulement 44 ménages supplémentaires, soit 0,05% des aides accordées. Ce qui me semble assez dérisoire et cosmétique. Donc cette augmentation de 10% a permis qu'à 44 ménages, soit, je répète, 0,05% des aides accordées, de bénéficier des différentes aides du FSL. Je voulais savoir donc, s'il y avait une nouvelle réflexion, en tout cas, des enseignements tirés de cette augmentation de 10%, qui bénéficient à si peu de monde alors que la précarisation est importante, comme c'est souligné dans le rapport, est-ce qu'une réflexion est toujours active pour permettre de faciliter le recours à ce droit du FSL et à un maintien dans le logement. Voilà, j'ai été claire, j'espère. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Alors plusieurs réponses, d'abord c'est vrai que nous avons eu une fermeture et une réorganisation des secrétariats qui ont pu, au dernier trimestre 2010, limiter leur le nombre d'instruction de dossier, d'accueil des personnes. Ça c'est la première idée. Deuxième idée, c'est vrai que le plafond est augmenté, ce qui montre la volonté du Département de s'engager dans cette voie. De la même façon, nous nous battons, entre guillemet, avec la Caf

qui souhaite aujourd'hui, se désengager de ce système. Nous trouvons que c'est plutôt un bon système, donc nous sommes en discussion assez tendue avec la CAF, pour garder la chose. À noter également, qu'il y a d'autres aides qui peuvent exister, donc il y a peut-être eu une fuite de personnes ou des choix d'aides différentes. Voilà. Je crois qu'il est, peut-être, un peu tôt pour faire un bilan définitif. Quand nous serons en pleine, en pleine mesure, la réorganisation terminée, je pense qu'on va retrouver un nombre de familles aidées qui sera sensiblement les mêmes qu'auparavant. Et je pense que l'augmentation de 50% à 60% du plafond devrait aussi porter ses fruits, à partir du moment où on pourra informer de façon, peut-être plus forte, des personnes qui peuvent bénéficier de cette aide. Denis, tu voulais dire un mot.

M. JULLEMIER. Je voulais juste rajouter, Monsieur le Président, pour répondre à Madame MARGATE, qui fait un constat qui est assez juste, sur le fait qu'un certain nombre de personnes ne bénéficient pas non plus forcément des aides auxquelles ils ont droit. C'est vrai qu'on travaille aussi beaucoup, et c'est, toute cette politique s'inscrit aussi dans une transversalité. Et aux côtés de Bernard COZIK, qui pourra aussi en parler, mais on a mis en place aussi, la charte de prévention des expulsions locatives, qui aussi permet, on le voit en tout cas, de travailler et tout l'enjeu, c'est aussi de travailler vraiment la transversalité. On voit les uns et les autres aussi, lorsqu'on préside nos EPRSA, que tout est lié souvent. Et toutes ces difficultés et c'est vraiment une réflexion globale, là on travaille avec les MDS et avec tous les acteurs sociaux, tous les partenaires, pour cette réflexion. Je voulais juste rajouter ça, parce que cette charte des préventions des expulsions, elle est aussi, dans cette optique aussi, d'intervenir bien en amont et d'aider les ménages aussi, qui sont les plus en difficulté. Et c'est vrai, malheureusement, qu'on le constate sur le Département, en tout cas, un accroissement d'une fragilité de nos publics.

M. LE PRÉSIDENT. Merci de ces informations. Alors on va revoter. Est-ce que tout le monde est d'accord pour approuver ce bilan ? Très bien, merci.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le rapport 4/07, il concerne les subventions aux associations œuvrant pour l'insertion des jeunes. Et c'est Sarah.

Mme LACROIX. La Seine-et-Marne est un département jeune, qui compte un jeune sur cinq sans diplôme, sans emploi ou sans formation. La Seine-et-Marne soutient aussi les 12 missions locales et l'école de la deuxième chance, dite E2C, sur ces trois sites qui sont Chelles, Melun et Montereau. En complément, le Département soutient quatre structures de logements adaptés aux problématiques des jeunes. Il vous est donc proposé d'approuver les projets de convention, ainsi que le versement des subventions, pour un montant total de 761 120 euros. Par ailleurs, le Département a inscrit, en 2018, une enveloppe de 320 000 euros pour le FAJ, le fonds d'aide aux jeunes. Ce fonds permet d'attribuer aux jeunes âgés, entre 18 et 25 ans, une aide destinée à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, ou à les aider pour leurs besoins alimentaires et primaires, y compris dans l'urgence. Une révision du règlement intérieur du FAJ est proposée, afin d'adapter au plus près, les aides aux réels besoins de ces jeunes. Voilà, je vous demande de vous prononcer.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice, pour la commission des finances.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, Cathy ?

Mme BISSONNIER. Je ne prends pas part au vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Oui ?

Mme GOBERT. Je prends la parole pour deux points. Donc, on a eu un petit débat sur le FAJ et effectivement la manière dont on pouvait utiliser les reliquats potentiels, selon les commissions locales qui existent. En soulignant qu'il faut, effectivement, qu'on ne se substitue pas à certaines Collectivités Territoriales avec lesquelles vous vous entendez très bien, notamment la Région, qui elle, se désengage sur certaines aides, qui sont les aides à la mobilité aux jeunes. Mais le point sur lequel on veut particulièrement insister, c'est qu'en juin 2016 le préfet de la Région Île-de-France, avec l'accord du Conseil Régional, a informé l'ensemble des Présidents et des Directeurs de missions locales franciliennes, de sa volonté de redéployer le réseau des 76 missions locales et de le porter à 25, en raison d'une logique de bassin d'emploi. La définition de ces bassins d'emploi a été finalisée en décembre 2016. Et en février 2017, un accord État, Région, Association Régionale des Missions locales a été signé pour favoriser ce regroupement. D'ailleurs, nos agglomérations sont en train d'y travailler. Au-delà de la pertinence de ce projet, nous pouvons nous étonner, en fait aujourd'hui, de l'absence d'informations sur ce sujet de la part du Département, puisque ça va quand même avoir un ensemble d'implication importante. Donc on voulait savoir où vous en étiez de vos réflexions sur les impacts organisationnels notamment, et financiers, de liens avec l'ensemble des structures du Département qui agissent avec les missions locales.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, je peux vous donner deux informations : la première c'est que, en fin de compte, on n'est pas au courant de ce qu'il se passe. L'État ne nous a pas intégré dans la réflexion. Deuxièmement, nous souhaitons être en sommes attentifs, puisque nous gérons un certain nombre de bassins d'emploi. Donc voilà, c'est simplement les informations que je peux vous donner aujourd'hui, mais on y reviendra, mais c'est vrai que, à partir de la demande de la compétence, c'est un petit peu dommage que l'État ne nous ait pas associé à cette réflexion. Puisque peut être qu'un jour, il nous demandera aussi de financer. Monique, oui.

Mme DELESSARD. Oui, j'insiste bien et Julie l'a dit, c'est un sujet important. Par exemple, sur Paris Vallée-de-la-Marne, il y a trois missions locales et actuellement il y a une réflexion qui propose de regrouper les trois missions locales. Donc, je pense que c'est un sujet qui est bien avancé et qu'il serait important que le Département se saisisse, comme par ailleurs, une question qui a été posée le 18 juillet par le Premier ministre, qui propose aux Collectivités locales volontaires de mener des expérimentations visant à fusionner ses structures de missions

locales, au sein de Pôle emploi. Il y a une manifestation assez forte de l'ensemble des missions locales, qui a réagi fortement à cette annonce. Donc, je pense qu'il serait important que le Département soit vraiment prêt à intervenir, si nécessaire même, pour s'opposer à cette dernière décision.

M. LE PRÉSIDENT. On va faire le point avec Madame le Préfet et on revient vers vous. Merci.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 4/08 concerne une subvention à l'association pour le financement des initiatives locales pour l'emploi. Et donc c'est Sarah.

Mme LACROIX. Le développement de l'emploi et des activités d'utilité sociale est un enjeu majeur de la cohésion sociale et territoriale. Les dispositifs locaux d'accompagnements dits DLA, des portés par des associations constituent un soutien de proximité aux structures qui développent des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi. Le DLA est un dispositif permettant d'apporter expertise et conseils à des structures, afin de les accompagner dans leur développement ou leur évolution et de les aider à pérenniser leur fonctionnement. Les structures d'insertion par l'activité économique, d'accompagnement vers l'emploi, des bénéficiaires du RSA, de services à la personne, ainsi que celles relevant des secteurs de la Culture et de l'environnement sont parmi les cibles prioritaires du DLA. Le Département soutient ce dispositif depuis 2010, porté en Seine-et-Marne par l'AFIL77. Pour 2018, il est proposé de reconduire le soutien du Département à l'association AFIL, dans le cas du DLA, à hauteur de 48 600 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Cathy, pour les finances ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, des questions ? Tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire ? Très bien merci.

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 4 09, subvention à l'association « La Rose des Vents ».

M. JAUNAUX. Alors, Président, on leur propose de donner la même subvention qu'en 2017, c'est à dire 82 980 euros qui correspond à des actions d'accès aux droits de scolarisation, d'insertion sociale et professionnelle, et de coordinations partenariales avec les MDS et les AVE.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice pour les finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ?

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/10, c'est la convention de partenariat avec « La Rose des vents » et du Rocheton, pour la médiation des grands passages des gens du voyage sur les départements et Geneviève.

Mme SERT. Merci Monsieur le Président, oups, ça marche ? Les actions menées, en Seine-et-Marne par les associations « la Rose des vents » et le Rocheton, en direction des gens du voyage, sont inscrites dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des années 2013 à 2019. Après signature du schéma départemental de 2003, deux postes de médiateurs, co-financés par la Préfecture et le Département, ont été créés en Seine-et-Marne. Ils sont rattachés à l'association le Rocheton pour le sud du Département et la Rose des Vents pour le Nord. Des médiateurs interviennent sur les aires officielles auprès des groupes en situation de stationnement illicite. Cette convention détermine le cadre des interventions qui est confiée. En parallèle, il y a une subvention qui est donnée à chaque association de 31 500 euros pour la rose des vents et de 25 000 euros pour le Rocheton. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Sur cette convention, pas de remarque, tout le monde d'accord pour l'approuver ? Très bien merci.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous passons aux mémoires.5, et l'on commence, bien sûr, par le 5/01, qui est l'approbation du programme relatif à la construction d'un collège à Bussy-Saint-Georges. Et c'est Martine.

Mme BULLOT. Merci Président, bonjour à tous. Depuis la fermeture provisoire du collège Claude Monet à Bussy-Saint-Georges, en novembre 2017, les élèves sont accueillis temporairement dans les locaux de l'ancien collège provisoire de Jacqueline de Romilly, à Magny-le-Hongre. En l'absence d'avis de l'expert judiciaire sur les mesures conservatoires proposées et mise en œuvre par le Département dans le collège Claude Monet, les perspectives de rouvrir cet établissement sont désormais soumises aux résultats de l'expertise judiciaire en cours, dont les conclusions ne sont toujours pas connues. En effet, les débats techniques, d'une grande complexité, ont conduit le tribunal administratif à désigner, en mai dernier, un sapiteur, donc c'est une personne qualifiée, pour assister l'expert dans les accès-dits, afin d'identifier l'origine et les causes des désordres structurels puis de donner son avis sur les travaux de réparation. L'absence de visibilité sur les délais de réouverture de l'établissement exacerbe l'inquiétude des familles, qui par ailleurs, ont publiquement fait état du préjudice subi par la délocalisation du collège sur la commune de Magny-le-Hongre. C'est dans ce contexte sensible, que le Département a décidé de réaliser un collège provisoire à Bussy-Saint-Georges, à proximité immédiate du gymnase Laura Flessel, dont la date de livraison a été fixée à janvier 2020. Par ailleurs, il importe de rappeler que Bussy-Saint-Georges connaît une très forte croissance démographique ces dernières années. Cette évolution s'explique par un rythme d'urbanisation soutenu, lié à la ZAC du centre-ville et à la construction du futur écoquartier du Sycomore. Il en est de même, dans le secteur 4 de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, où de nombreux programmes immobiliers sont attendus. La réalisation de ce collège permettra donc, tout à la fois de répondre aux attentes des parents d'élèves du collège Claude Monet, et d'accueillir les collégiens dont les familles habitent les nouveaux quartiers, dans l'attente de l'ouverture d'un collège définitif dans la ZAC du sycomore. Pour ce faire, le collège sera de conception industrielle et intégrera une dimension évolutive des bâtiments, indispensables pour adapter les locaux aux usages futurs. Ce mode constructif permet notamment d'envisager le transfert des bâtiments sur un autre site, le cas échéant. Dans ces conditions, la construction du quatrième collège définitive, dont le programme technique a été validé à la séance Départementale du 25 juin 2018, est suspendue aux conclusions de l'expertise judiciaire. C'est à dire que celles-ci seront connues, une décision concertée par la commune, avec la commune de Bussy-Saint-Georges, pourra être prise afin de redéfinir les conditions de réalisation de ce quatrième collège. À l'ouverture du quatrième collège de Bussy-Saint-Georges, ce collège provisoire installé à proximité du gymnase Laura Flessel sera transféré sur un autre site du Département. Le collège provisoire aura une capacité de 700 élèves, avec une demi-pension de type 4, permettant l'accueil de 649 rationnaires. Il sera édifié sur le lot SY32 de la ZAC du Sycomore. Cette parcelle de 12 648 mètres carrés est entourée par le boulevard des 100 arpents, l'avenue du Général de Gaulle et la rue Simone de Beauvoir. Elle est située au nord des voies du RER A, au nord-ouest, non au nord-est de la ville de Bussy-Saint-Georges. Le programme comprend la construction des différents bâtiments du collège dont la demi-pension, pour un total de 6 196 mètres carrés de surface de plancher. Le collège comportera 20 salles d'enseignements banalisés, quatre salles artistiques, quatre salles de sciences et trois salles de poly-technologie. S'y ajoutent une salle multimédia, le centre de documentation et d'information et divers locaux nécessaires au fonctionnement de l'établissement. L'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération peut être arrêtée à un montant de 16 millions d'euros, toutes taxes comprises, en juillet 2018. Donc, ça a été arrêté à cette date. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération de construction d'un collège 700 à Bussy-Saint-

Georges, de l'action construction réhabilitation extension. Voilà, je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy, pour la Commission des finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, tout le monde est d'accord sur cette opération ? Je voudrais remercier Daisy et tous les élus du secteur, les services pour arriver à avoir mis en place cette solution, qui satisfait tout le monde et qui va permettre, eh bien, d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, à la fois dans la partie transitoire et après dans la partie définitive. Donc un grand merci à tous.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/02 concerne une dotation exceptionnelle, pour le collègue Jean Campin, qui a été inondé. Et c'est Véronique.

Mme VEAU. Oui, ça concerne également la subvention qui a été accordée au collègue, qui permet en fait, le bon fonctionnement du collège. C'est à dire qu'il y a une subvention de 9 278 477 euros pour 2019 qui été alloué. À cette somme s'ajoutent le montant du gaz, de l'électricité et de certains contrats obligatoires. Cette dotation, elle est donnée au collègue, pour l'instant à hauteur de 8 674 033 et en fonction de l'effectif de chaque collègue. Qui seront..., ces effectifs seront remontés d'ici décembre 2018. Il lui aura, ce sera réactualisé en juin 2019, en fonction des effectifs du collège, en plus ou en moins. Et en plus, comme vous le disiez Monsieur le Président, il y a une dotation exceptionnelle qui est allouée au collègue Jean Campin, à la Ferté-Gaucher. Une dotation de 50 000 euros, qui est destinée à faire face à ses besoins de trésorerie, suite aux intempéries du mois de juin.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord sur ce mémoire ? Le de 5/03, c'est la prise en charge du... pardon, pardon Monique.

Mme DELESSARD. Monsieur le Président, je suis bien entendu d'accord sur la proposition, mais à ce stade donc, de l'avancement de notre séance, je voulais poser une question, si c'est possible. Depuis de nombreuses années notre institution a choisi d'assurer le remplacement temporaire des personnels travaillant dans les collèges avec des associations intermédiaires. C'est un choix politique qui visait à s'appuyer sur l'insertion et, notamment les bénéficiaires du RSA, pour favoriser une sortie du dispositif et réduire les coûts de notre collectivité. En plus d'un service rendu au collègue, il s'agissait d'une démarche volontariste à destination des bénéficiaires du RSA pour leur permettre de remettre un pied dans l'emploi. Depuis que cela a été mise en place, les relations entre les différentes parties prenantes sont fluides, grâce à un travail en confiance. Or, différents canaux d'informations nous rapportent que depuis la dernière rentrée scolaire, depuis donc le mois de septembre, et sans aucune information les collèges sont désormais invités à ne plus travailler avec les associations intermédiaires mais à faire appel à des agences d'intérim. Donc, puisqu'on parle de dotation globale et donc de fonctionnements, d'argent pour les collèges, on se dit que si cela a été confirmé cela irait, bien entendu, à l'encontre des intérêts de notre institution, de sa politique d'insertion dont on a parlé tout à l'heure, puisqu'on a bien parlé de l'aide que l'on pouvait apporter à nos citoyens en difficulté et bien entendu à l'intérêt des bénéficiaires du RSA. Cela aurait, serait également un non-sens économique au regard de la faiblesse des coûts des associations intermédiaires. Donc les membres des Conseils d'administration de nos collèges n'ont pas été, donc nous même, associés ni informés de cette décision. Et l'on souhaiterait bien connaître les raisons qui vous amènent à changer de cap et donc, de choisir plutôt des agences d'intérim plutôt que de faire appel à des associations d'intérim.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, donc Daisy va vous donner toute les réponses.

Mme LUCZAK. Techniquement, je vais passer la parole à Monsieur LOUCHET, c'est ... on est vraiment sur des aspects juridiques et techniques. Sachez que, soyez rassurés on est bien, de toute façon, confrontée à la fois au remplacement du personnel absent. Donc, on y travaille, c'est un travail quotidien des services et l'équation n'est pas toujours simple. Donc, on a plusieurs dispositifs : on a une brigade, on a les aides, les AI, on a aussi de l'intérim, donc on est très vigilants et c'est un ajustement jour par jour. Monsieur LOUCHET, je vous laisse techniquement.

M. LOUCHET. Oui en fait, moi j'ai été alerté assez récemment sur cette problématique et d'ordre juridique. Isabelle COUSSIEU m'a fait part du problème. En fait, notre dispositif est le suivant : nous faisons appel à Initiative 77, qui coordonne un peu cela et qui fait appel, lui, à

un certain nombre d'associations qui interviennent pour assurer des remplacements temporaires dans nos collèges. La Direction des affaires juridiques a alerté, sur le fait qu'il n'y avait pas de mise en concurrence de la part d'une société 77 et que, à partir de là, ce dispositif était dans une situation réglementaire et non légale. Donc Isabelle COUSSIEU, de par ce fait, se retrouvait, comme elle me l'a écrit, en gestion de fait. Donc je... Il faut toutefois veiller à ce qu'il y ait une continuité de services, puisque ce dispositif nous est absolument nécessaire pour répondre à nos besoins. Et donc, j'ai donné consigne à Isabelle COUSSIEU de ré enclencher l'appel à Initiative77, dans les conditions actuelles de la Convention, en veillant très rapidement à mettre en place un marché public pour rentrer dans les clous réglementaires et veiller à ce qu'on ne soit plus dans une situation qui nous place des paliers juridiques dans une certaine fragilité. Donc sachez qu'on va faire appel à nouveau, très rapidement, aux associations intermédiaires qui sont nécessaires et par contre, on va corriger le tir sur le plan du respect des règles de marchés publics et des règles juridiques.

Mme DELESSARD. Merci, je pense qu'il serait important de le redire également et aux associations, puisque moi j'ai été interrogée encore dimanche, avec troc et puces, sur SOS Solidarité, mais également dans les collèges. Chacun s'étonne alors que nous avons des résultats très positifs avec ces associations intermédiaires.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Sur le vote sur le 5/02, pas de problèmes particuliers ?

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Donc 5/03, c'est la prise en charge par le Département des dépenses de gaz et d'électricité des collèges. Véronique.

Mme VEAU. Donc le Département a fait le choix, dans un souci de maîtrise des dépenses, de conclure des contrats globaux de fourniture pour l'ensemble des bâtiments départementaux. Depuis le 1er janvier 2015 pour le gaz, depuis le 1er janvier 2016 pour l'électricité. Donc le Département prend directement en charge les dépenses correspondantes des collèges. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, il faut noter que c'est productif puisque sur les chiffres que nous avons sur le gaz, je crois que c'est une économie de 400 000 euros par rapport à ce qui se passait avant et sur l'électricité de près de 300 000 euros, sachant que le gaz et l'électricité ont augmenté par rapport aux années antérieures, voilà. Donc c'était plutôt une bonne décision qui permet de rationaliser et de mutualiser les choses. Tout le monde est d'accord pour continuer dans cette affaire. Très bien merci.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Donc le 5/04, les tarifs de la restauration scolaire. Véronique.

Mme VEAU. La compétence pour assurer la restauration dans les collèges publics, dont il a la charge et pour déterminer, chaque année, les tarifs pratiqués. Ce rapport a ainsi pour objet, d'une part, de fixer le taux d'évolution du des tarifs élèves, et d'autre part de fixer les tarifs applicables en 2019, aux rationnaires du collège de l'Arche Guédon de Torcy, accueillis au restaurant communautaire de l'agglomération Paris Val-de-Marne, dans le cadre d'une convention. Donc, les tarifs pratiqués dans les 124 demi-pensions, que compte le Département, varient de 3,27 euros à 4,20 euros, par repas. Le tarif moyen départemental s'élève à 3,54 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conformes.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire ? Très bien, merci.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/05, c'est le soutien au projet éducatif 77. Sarah.

Mme LACROIX. Dans le cadre du soutien aux actions éducatives, il est proposé de subventionner les projets en faveur des collégiens, relevant de l'enseignement général et professionnel adapté ou spécialisé, présentés par les collèges du Département éligibles au dispositif PE77. L'objectif du dispositif est de concourir au développement d'une culture de projet, d'encourager une dynamique d'innovation, ainsi que le rapprochement avec le partenariat local. Le Département s'est engagé à soutenir les actions éducatives développées par les collèges publics, les SECPA et les annexes pédagogiques Seine-et-Marnaise, élaborées en cohérence avec les projets d'établissement, les projets éducatifs 77 invitent ainsi les porteurs d'actions à s'appuyer sur des ressources et structures locales diversifiées, mais aussi sur l'ensemble des services du Département. On continue à simplifier le dispositif, la subvention départementale est au maximum de 800 euros par projet, dès lors que le concours de l'établissement atteint 20% du coût total du projet, que la participation des familles ne dépasse pas les limites de 10% du coût total. Il vous est proposé une répartition de crédit à hauteur de 149 858 euros. 282 projets ont été déposés pour 2018-2019, contre 219 pour l'année dernière. 222 projets ont reçu un avis favorable. Sur 100 collèges, dépenses totales de 407 539 euros, 18 894 élèves bénéficieront de ces projets et 60 projets n'ont pu être retenus, selon des motifs répartis sur le présent rapport. Les projets retenus recourent les thématiques proposées selon la répartition suivante : 29 qui concernent l'éducation et le développement durable, 79 l'éducation, la santé, ou vivre ensembles, 137 l'éducation culturelle et artistique, 25 l'éducation et la citoyenneté, 55 la découverte des métiers. On vous propose donc de procéder à l'attribution de cette enveloppe de 149 858 euros. Ces crédits seront répartis selon le tableau figurant en annexe numéro deux projets délibérations, jointes au présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter mémoire ? Très bien, merci.

N° 5/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/06 concerne la participation de tout fonctionnement des équipements sportifs, utilisés pour la pratique de l'EPS dans les collèges. Martine.

Mme BULLOT. Merci Président. Donc pour répondre à nos obligations et précisions à l'article L.13111-15 du CG CT. Les départements doivent prendre en charge les frais de fonctionnement liés à la mise à disposition, par les communes et les intercommunalités, d'équipements sportifs au profit des collèges dans le cadre de la pratique l'EPS, et bien sûr de l'UNSS. Je vous propose de vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy, pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ? Très bien, merci, adopté.

N° 5/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le mémoire 5/07 concerne UMS-Pontault-Combault handball. Martine.

Mme BULLOT. Donc, dans le cadre de sa politique en faveur du sport de haut niveau, le Département soutient les associations ayant une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France. À ce titre, il est proposé d'attribuer une aide complémentaire de fonctionnement d'un montant de 30 960 euros et une subvention d'investissement de 80 000 euros, à l'association UMS-Pontault-Combault Handball, pour son accession au niveau *Lidl Starligue*, pour la saison 2018-2019, plus haute division nationale. L'attribution de ces subventions donnera lieu à la signature d'un contrat au niveau, qui précisera les engagements de l'Association et du Département. Je vous invite à vous prononcer sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord sur cette affaire ?
Monique ?

Mme DELESSARD. Je souhaitais remercier l'Assemblée pour avoir tenu compte de cette nouveauté, de voir une équipe passer en première division, sur notre Département. Ça sera quand même une fierté pour le Département. Et je pense qu'on a su y répondre et c'est important pour l'association merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Ça montre à la fois que le Département encourage le sport de masse et ça, ça me paraît essentiel, mais également reconnaître quand il y a des phares, qui sont aussi des exemples. Je voulais vous indiquer également que dans le cadre des futurs Jeux olympiques de 2024, nous allons lancer un appel à projets à des collectivités qui pourraient, alors bien sûr pas accueillir des compétitions olympiques puisque vous savez qu'en Seine-et-Marne, il y a peu de sites à part le site de Vert. Mais je pense qu'il y a une opportunité, à accueillir des équipes pour l'entraînement, pour l'accueil. Nous avons quand même beaucoup d'équipements sportifs, nous avons des possibilités d'hébergements et donc on souhaite mener ce travail de partenariat, à la fois avec les communes ou les intercommunalités qui seraient intéressées, et ensuite avec les fédérations. Et je pense que ça peut être, d'un point de vue à la fois économique, attractivité et valeur d'exemple pour les jeunes de voir des équipes s'entraîner, participer à quelques compétitions locales. Ça peut être extrêmement positif pour, je dirais, créer du lien à travers le sport. Voilà, donc c'est un point qui va partir et on pourra également préciser les choses lors des premières Assises du sport, que nous allons, départementales, que nous allons organiser dans les mois à venir, en tout cas avant la fin de l'année. Merci. Tout le monde est d'accord pour la subvention, pour les deux subventions, il y en a en fonctionnement et en investissement. Très bien merci.

N° 5/08

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 5/08, c'est l'intervention du Département dans les bases de loisirs. Et c'est Geneviève.

Mme SERT. Conformément aux statuts des syndicats mixtes d'études et d'aménagement et de gestion des îles des loisirs régionales de Bois-le Roi, Buthiers et Jabline-Annet. Le Département de Seine-et-Marne participe à hauteur de 97% des dépenses d'exploitation, non couvertes par les recettes de gestion. Il est proposé aujourd'hui, d'approuver le versement de la participation du Département à hauteur de 42 606 euros, au titre du déficit de fonctionnement de l'année 2017 et d'un reliquat de déficit pour l'île de loisirs de Bois-le-Roi. Les deux autres îles de loisirs, de Buthiers et de Jabline, font apparaître un résultat de clôture excédentaire. Je vous demande donc, de bien vouloir approuver ce rapport et de bien délibérer sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice pour les finances.

Mme RUCHETON. Effectivement, pour la base de loisirs de Buthiers, nous ne sommes pas en redressement fiscal. Nous avons un contrôle fiscal, par rapport à la note de synthèse. Et sinon, avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Très bien, Merci très bien. Est-ce que tout le monde est d'accord pour approuver cette intervention des départements ? Très bien, merci.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons aux mémoires.6, avec les contrats triennal de développements culturels. Et c'est Véronique.

Mme VEAU. Alors, la politique culturelle départementale, adoptée par le Conseil Départemental du 15 décembre 2016, a créé un outil de développement culturel et artistique des territoires ; le contrat triennal de développement culturel. En 2017, 2 EPCI ont souhaité s'inscrire dans cette démarche. Le Val Briard, et le pays de l'Ourcq. Pour 2018, 2 nouveaux EPCI sollicitent leur inscription au nouveau contrat, Moret Seine et Loing et les Deux Morin. Le présent rapport a pour objet l'attribution des subventions pour la mise en œuvre de la deuxième année du contrat des communautés de communes du Val Briard et du pays de l'Ourcq. Et pour la première année du contrat des communautés de communes de Moret Seine et Loing loi et des Deux Morin, pour un montant total de 92 000 euros, ainsi que l'approbation des conventions attenantes.

M. LE PRÉSIDENT. Béatrice pour les Finances.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la Commission des Finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, des commentaires ? Non ? Très bien. Donc, je ne prends pas part au vote, puisque je ne peux pas, en tant que Président de la communauté de communes de Moret Seine et Loing. Autrement tout le monde est d'accord pour adopter ces deux, enfin ces différentes subventions ? Merci.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. Politique Départementale en faveur de l'entretien, de la restauration du patrimoine monumental. Et c'est Olivier.

M. MORIN. Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. Nous avons un mémoire qui concerne la politique culturelle d'aménagement du Département, pour le patrimoine. Les montants de ce rapport montrent les crédits affectés, tant par le patrimoine privé, que public à 759 001 euros. Je voudrais attirer l'attention du Conseil, sur le fait que la politique départementale en faveur du patrimoine s'inscrit dans un volontarisme clair et précis, contrairement à, peut-être, certains des désengagements de l'État et notamment par le fait que nous continuons, et je prends comme exemple la restauration des remparts de Provins. Nous continuons notre effort puisque nous prévoyons une enveloppe pour cette année d'un peu plus et pour cela, de 200 000 euros. Simplement, je tenais à préciser que le Département de Seine-et-Marne ne se désengage pas sur la restauration de son patrimoine.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Avis conforme, de la commission des finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord sur ce mémoire ? Très bien merci. Il est clair que le Département ne se désengage pas et qu'il a de nombreux projets. Et à noter que l'État, dans cette affaire, suit assez bien les opérations.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le mémoire 6/03, sur « Les Lumières de la Paix. » C'est Olivier.

M. MORIN. Oui Monsieur le Président, sur l'incidente qui vous est soumise, en ce qui concerne « Les Lumières de la Paix », cela concerne la convention qui avait été passée par l'EOGN ; l'école des officiers de la Gendarmerie nationale, qui nous a accueillis pour la belle réalisation « des Lumières de la Paix » et donc les coûts, au départ, c'était quelque chose de gratuit, ensuite c'est devenu un peu cher. Et finalement après discussion l'école de gendarmerie et le ministère des Armées a accepté de réduire son enveloppe financière à une somme de 12 000 et quelques euros. Et donc, c'est pour vous demander un avenant à la Convention primaire, d'adopter cet avenant ou nouvelle convention plutôt, puisqu'elle chasse la première et donc, nous sommes arrivés à faire réduire le montant global. Je tenais à profiter de cette prise de parole pour parler « des Lumières de la Paix » et notamment du succès qui a été remporté, suite à une idée qui avait eu notre regretté Président Jean-Jacques Barbot, dans le fait de dire que la Seine-et-Marne devait être présente pour cette célébration du centenaire. Et que la Seine-et-Marne entière soit concernée, notamment par le fait que les publics, qu'ils soient amateurs ou professionnels, mais surtout amateurs en ce qui concerne les orchestres d'harmonie et les chorales qui existent dans un certain nombre de communes, de petites communes de nos villages et qui font vivre cette Seine-et-Marne au cœur d'actions culturelles de proximité. Et donc, Ces « Lumière de la Paix » qui ont connu un succès important le 8 septembre avec 800 acteurs, on va dire ce sont des acteurs. À Melun, avec 5000 personnes dans les gradins à faire en sorte qu'aujourd'hui, la Seine-et-Marne, qui a créé, qui a produit, qui produit, avec Monsieur DESPIN, qui était le chef d'orchestre et Monsieur MAUMENÉ, qui était le chef de chœur, ils ont vraiment fait quelque chose d'extraordinaire. Et je voulais remercier aussi la Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine et des communes limitrophes, de la participation et de l'attractivité auprès des populations, puisque nous avons eu 350 bénévoles qui ont posé les bougies de MOMA ce soir-là, et donc c'est un ensemble Départemental qui s'est mobilisé pour un succès. C'est un succès centenaire, une fois tous les cent ans, mais au moins *l'ingeneering* interne des équipes de la DAC, je tenais à ce sujet à remercier particulièrement son directeur Pierre-Marie CUNY, ainsi que son adjointe Christelle PINEAU, du travail extraordinaire qu'ils ont accompli pendant un an et demi. C'est une belle réalisation. Je veux aussi féliciter Isabelle RAMBAUD, qui a fait avec ses services des archives Départementales, la plaquette, on va dire le petit livret, qui vous a été mis sur vos tables à la dernière réunion de cette Assemblée. Et donc pour dire que, Monsieur Le Président, nous pouvons être fiers de cette réalisation, que vous-même avez connu et porté dans ses débuts, plus exactement en tant que Vice-Président en charge de la culture. Mais je crois qu'il faut rendre un hommage à nos équipes des affaires culturelles et de l'ensemble des participants Départementaux à cette belle réalisation.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, je crois que ces remerciements et hommages sont partagés unanimement dans cette Assemblée. Pour les finances, Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis favorable Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord sur cette convention avec EOGN ? Très bien merci.

N° 6/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, ensuite donc, le mémoire 6/04. C'est les aides aux communes qui vont participer, ou qui ont des manifestations labellisées « émission du centenaire ». Olivier MORIN.

M. MORIN. Oui Président, c'est... on arrive sur des questions financières et d'aides sur des manifestations qui sont déjà en cours, ou pour certaines sont déjà passé, et d'autres à venir. En ce qui concerne la mission, le centenaire, l'autre idée était d'aider les communes qui faisaient quelque chose d'un peu original par rapport à l'habituel, pour la commémoration de ce centenaire 2018. Et donc nous avons arrêté, avec notre Comité Départemental, des critères. Ce n'est pas facile à faire. Nous sommes arrivés au fait qu'il y avait lieu de prendre comme critère principal, tous les projets qui avaient été labellisés par la Mission centenaire au niveau National. Donc un certain nombre de projets ont été labellisés, nous les avons repris. Le deuxième critère, c'était l'accord financier par rapport à un montant socle, et avec, peut-être une attention particulière, sur quelques projets qui avaient, ce qu'on appelle un critère d'intérêt et de rayonnement Départemental. Donc de ce point de vue, c'est pour cela que vous est soumis ce mémoire pour adopter, notamment, les subventions de 500 euros de subvention socle, qui s'ajoutent à la subvention de la Mission National, Mission Centenaire National, pour chacun des dossiers. Soit c'est pour les Communes, aux associations, et trois projets qui ont un rayonnement un peu plus important, qui était notamment, le projet pour le 11 novembre à Meaux, qui s'appelle « Les Lueurs d'Espoir », une somme de 5 000 euros à Serris pour les manifestations du centenaire qui ont eu lieu au mois de juin, et dernièrement 2 500 euros à la commune de Saint-Soupplets pour son événement autour de Santerre. Malheureusement c'était un peu pluvieux ce jour-là, mais ça n'a pas empêché la réussite de cette opération. Voilà Monsieur le Président ce qui est demandé de voter aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice pour la Commission des Finances.

Mme RUCHETON. Avis favorable de la commission des Finances, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour cette subvention ?
Merci.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous passons au mémoire 7, avec la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, entre le Département et Seine-et-Marne attractivité. Et c'est Jean-Louis THIERIOT.

M. THIERIOT. Alors monsieur le Président, je suis absolument confus, je n'étais pas en commission des Finances hier, et je n'ai pas su que j'étais rapporteur de ce mémoire. Donc...

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, donc vous allez être avantageusement remplacé par Daisy.

Mme LUCZAK. Sur ce rapport donc, on vous rappelle que lors de la séance du 9 juin 2017, le Département a créé l'EPIC, dénommé Seine-et-Marne Attractivité, l'Agence Départementale pour l'attractivité et le développement de la Seine-et-Marne. Les statuts de cet EPIC prévoient, outre l'organisation, le fonctionnement et le budget de l'établissement, la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens assignés, évidemment, entre le Département et SMA. Donc, pour définir les modalités de versement des participations du Conseil Départemental, ainsi que la mise à disposition de personnel et de locaux. Enfin pas de personnel, de locaux et matériel.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Tout le monde est d'accord sur le dossier ? Avis de la Commission des Finances, il n'y en a pas, puisque c'est la Commission des Finances. Donc tout va bien.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 7/03... ah oui, houlà, le 7/02, c'est avenant à la Convention de services comptables et financiers entre départements, la Direction Départementale des Finances Publiques et la péri-départementale. Et c'est Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, alors on vous propose donc un avenant suite à la convention qui avait été signée entre les différentes entités 2016-2018. On va proroger donc cette convention avec un avenant de 2019 à 2021, avec principalement, la mise en œuvre de la poursuite de la dématérialisation totale des relations entre l'ordonnateur et comptables. C'est bien cela Madame CLAIR ?

Mme CLAIR. La dématérialisation, la sécurisation aussi des échanges entre nous. Tout ça également aussi, dans le cadre d'une, on a toujours adopté une démarche pragmatique entre la Direction des Finances et mes services. Et on reste très vigilants par rapport à la qualité comptable, mais en même temps on fait un gros travail pour simplifier aussi. Et donc l'objectif étant, quand même, certes, une plus grande rapidité de nos échanges, une sécurisation mais aussi, donc ça c'est pour nos bénéficiaires à nous bien entendu. Mais l'utilisateur est au centre de notre démarche et donc je tenais vraiment à souligner le travail qu'on a pu mener et qu'on mène tout le temps dans des échanges de très grande confiance entre nous, et ça je tenais à le souligner. Et remercier.

Mme LUCZAK. Donc on va le poursuivre. et remercier

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour adopter cette convention ? Très bien merci.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, 7/03 l'attribution de l'indemnité de conseil. C'est Céline.

Mme NETTHAVONGS. Oui merci Monsieur le Président, donc pour les excellents conseils de Madame le Payeur Départemental de Seine-et-Marne, dont l'illustration vient d'être faite précédemment. Il vous est demandé de porter le taux de son indemnité annuelle de conseil de 50% à 75%, soit une indemnité annuelle de 5 704 074 portée à 8 757,11 euros. Je vous remercie par avance pour elle.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, pas de problème sur cette délibération, tout le monde est d'accord ? Très bien, merci.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 7/04, alors là, nous allons attaquer un certain nombre de délibérations qui concernent des garanties d'emprunts. La première c'est pour l'OPH. Et c'est Cathy.

Mme BISSONNIER. Oui Président. Donc il s'agit d'une garantie d'emprunt en faveur de l'OPH77, pour l'acquisition en VEFA de 47 logements à Vert-Saint-Denis. Donc afin de financer cette opération, l'OPH77 envisage de souscrire 4 emprunts ; 2PLUS, 2PLAI, d'un montant global de 6 756 065 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. L'OPH77 sollicite une garantie départementale, à hauteur de 40% des emprunts, correspondant à 2 702 426 euros. En complément de celle de la Communauté d'agglomération Grand-Paris-Sud-Seine-et-Marne, Sud-Seine-Essonnes-Sénart.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde est d'accord ?

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/05 c'est également une garantie d'emprunts pour la S.A d'HLM EFIDIS. Et c'est Brice.

M. RABASTE. Oui merci Monsieur le Président. Effectivement il s'agit d'une garantie d'emprunt, mais suite à un réaménagement de prêts pour la S.A d'HLM EFIDIS. La garantie initiale avait été accordée en 2008, pour 30 ans. Elle est maintenant, le prêt a été réaménagé portant sur un capital restant dû, d'un peu moins de 800 000 euros à rembourser sur vingt ans. Je vous rappelle que l'acuité de garantie est de 60%. C'est inchangé.

M. LE PRÉSIDENT. Bien, tout le monde est d'accord ? Merci.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. 7/06, Idem ce sont pour des logements à Villiers-sous-Grez. Béatrice.

Mme RUCHETON. Merci Président. C'est également une garantie d'emprunt pour 12 logements situés à Villiers-sous-Grez. Donc l'OPH77 souscrit, envisage de souscrire 4 emprunts, 2 PLUS et 2 PLAI, d'un montant global de... alors non, je ne suis pas sur la bonne, ça a sauté, excusez-moi, désolée. Mais c'est quand même bien 2 PLUS et 2 PLAI, d'un montant global de 1 384 301 euros, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les 6 millions ne correspondaient pas à l'opération. L'OPH77 sollicite une garantie départementale, à hauteur de 70% des emprunts, correspondant à un capital de 969 010 euros et 70 centimes.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Tout le monde est d'accord ?

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/07, garantie d'emprunts pour des logements à Moissy-Cramayel. Et c'est Cathy.

Mme BISSONNIER. C'est une proposition d'amendement par rapport, à ce rapport, qui concernent des numéros de contrats qui sont réactualiser .Alors il s'agit, dans cette délibération, d'une garantie d'emprunt en faveur de la S.A. d'HLM « Mille et Une vie habitat », pour l'acquisition et l'amélioration de 112 logements à Moissy-Cramayel. Donc, lors de la séance du 28 avril 2017, le Conseil Départemental a accordé sa garantie, à hauteur de 32% de 2 emprunts et un PAM et un PTP, d'un montant global de 8 965 758 euros, à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. En raison de l'évolution du prix de revient, la S.A. la S.A. d'HLM « Mille et Une vie habitat », anciennement Logement francilien, a réalisé un nouveau plan de financement et a actualisé le montant des emprunts à souscrire. Ainsi elle sollicite donc, une garantie départementale sur les nouveaux contrats, selon la même quotité qu'initialement soit 32%, correspondant à 3 070 586 euros, de 2 emprunts un montant global de 9 595 583 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Cathy. Tout le monde d'accord ? Très bien.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Et je vous propose de dernier mémoire, c'est une garantie d'emprunts en faveur de l'association Groupe SOS Seniors. Céline.

Mme NETTHAVONGS. Oui merci Monsieur le Président. Donc le Département avait accordé sa garantie pour 3 emprunts contractés par l'Association familiale d'Amillis. Cette dernière fait un apport partiel d'actif, au profit de l'Association Groupe SOS Seigneur. Donc, cette association demande donc le maintien de nos garanties dans les mêmes conditions.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Céline. Tout le monde est d'accord ? Très bien merci.

Comme nous avons été relativement productifs je vous proposerais, si vous auriez été d'accord, de faire une pause de dix minutes et d'enchaîner sur la commission de permanence, qui permettrait de libérer l'après-midi. Tout le monde est d'accord sur le principe ?

Applaudissements.

Voilà, on passe des délibérations importantes où personne n'applaudit, mais pour une pause de dix minutes là... Alors, par contre essayez d'être à l'heure, donc il est 40, à 50 ans recommence, pour être pour être libre à 13 heures. Merci, à tout de suite.

La séance est levée à 11 heures 40.